

## Liste des pièces

N° pièce	Nom	Auteur(s)	Date
1	Rapport technique de mise à l'enquête	AquaVision	Oct 2023
2	Plans : <ul style="list-style-type: none"><li>- M2011-13-01 : Vue en plan</li><li>- M2011-13-02 : Coupes</li><li>- M2011-13-03 : Profils en long</li><li>- M2011-13-04 : Chantier</li></ul>	AquaVision	Oct 2023
3	Plan d'enquête travaux	Courdesse	Oct 2023
4	Dossier de défrichement <ul style="list-style-type: none"><li>- Demande de défrichement</li><li>- Plan de défrichement - Plan de situation</li></ul>	Aquavision Courdesse	Oct 2023 Oct 2023

## Liste des pièces

N° pièce	Nom	Auteur(s)	Date
1	Rapport technique de mise à l'enquête	AquaVision	Oct 2023
2	Plans : <ul style="list-style-type: none"><li>- M2011-13-01 : Vue en plan</li><li>- M2011-13-02 : Coupes</li><li>- M2011-13-03 : Profil en long</li><li>- M2011-13-04 : Chantier</li></ul>	AquaVision	Oct 2023
3	Plan d'enquête travaux	Courdesse	Oct 2023
4	Dossier de défrichement <ul style="list-style-type: none"><li>- Demande de défrichement</li></ul>	Aquavision Courdesse	Oct 2023 Oct 2023



**DIRECTION GENERALE  
DE L'ENVIRONNEMENT**

Division EAU

**COMMUNE DE CUGY ET  
BRETIGNY S/ MORRENS**



# LE TALENT A CUGY (VD) - AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE

**1** *RAPPORT TECHNIQUE*

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Auteur du projet :



**Etat de Vaud**

**Direction Générale de l'Environnement**

Mis à l'enquête au greffe municipal

du ..... au .....

L'attestent au nom de la Municipalité de

- Cugy :

Le Syndic :

La Secrétaire :

- Bretigny s/ Morrens

Le Syndic

La Secrétaire

Date : 26 Octobre 2023

---

# LE TALENT A CUGY (VD)

## AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE

### *RAPPORT TECHNIQUE*

**Octobre 2023**



Ch. des Champs-Courbes 1 – 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13 Fax. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch

---

Bureau pilote :

**AquaVision Engineering**  
Ch. des Champs-Courbes 1  
CH - 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch / www.aquavision-eng.ch

---



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Description générale du Talent</b>	<b>4</b>
1.1.	Situation et morphologie	4
1.2.	Espèces piscicoles du Talent	6
<b>2</b>	<b>Description générale du site</b>	<b>7</b>
2.1.	Etat actuel	7
2.2.	Espèces cibles	9
2.3.	Hydrologie et débits de projet	9
2.4.	Dangers naturels	11
2.5.	Espace Réservé aux Eaux	12
2.6.	Contraintes	13
<b>3</b>	<b>Description générale du projet</b>	<b>14</b>
3.1.	Description de la passe	15
<b>4</b>	<b>Défrichement</b>	<b>22</b>
<b>5</b>	<b>Organisation générale des travaux</b>	<b>22</b>
5.1.	Cadastre	22
5.2.	Accès et zone d'installation de chantier	23
5.3.	Dérivation des eaux	25
5.4.	Planning prévisionnel	25

# 1 Description générale du Talent

## 1.1. Situation et morphologie

Le ruisseau du Talent est un affluent de l'Orbe qui prend sa source au Mont Jorat dans le Gros-de-Vaud.

La surface du bassin versant est d'environ 66 km<sup>2</sup> le long duquel le Talent s'écoule sur environ 43 km avec une pente moyenne de 1.1%.

D'un point de vue piscicole, le Talent est naturellement divisé en 2 parties au droit de Goumoëns-le Jux par des gorges infranchissables par les poissons.

La Figure 1 présente une situation générale du Talent.

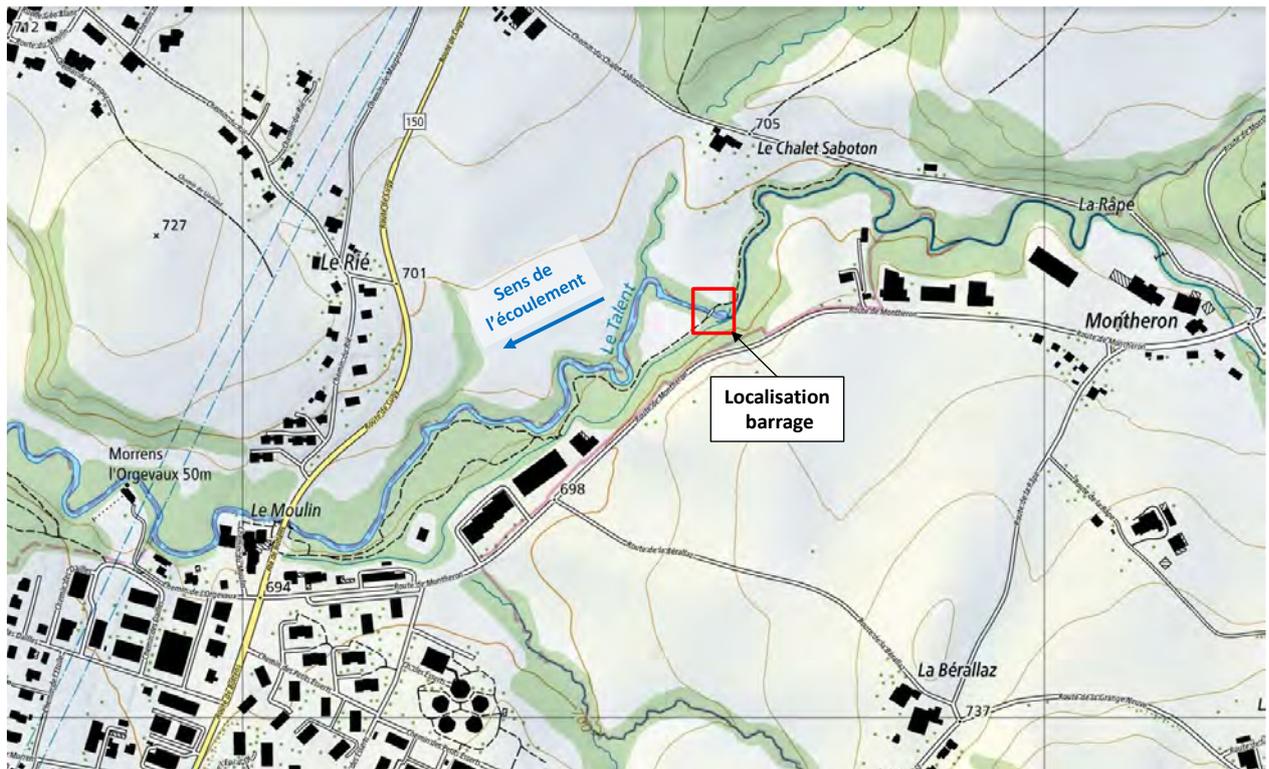


Figure 1 : Situation générale du Talent

De manière générale, le cours du Talent est naturel à semi-naturel dans la partie en amont des gorges, tandis que la partie aval est plutôt peu atteinte à très atteinte.

Bien que la partie amont du Talent soit majoritairement naturelle, la migration piscicole est entravée par la présence de 10 seuils infranchissables dont 3 sont naturels ; il s'agit des 2 seuils constituant les gorges ainsi qu'une rampe molassique en amont du Talent.

La Figure 2 présente la situation du barrage, au niveau de la prise d'eau pour le moulin de Cugy.



**Figure 2 :** Situation du barrage à Cugy au niveau de la prise d'eau du Moulin



## 1.2. Espèces piscicoles du Talent

Le recensement des espèces piscicoles du Talent est basé sur les données existantes ainsi que sur les résultats d'une pêche électrique réalisée en 2007 sur la partie amont du Talent.

Le Talent contient au total 13 espèces de poissons dont 5 sont présentes en amont des gorges ; il s'agit de la Loche franche, le Chevaîne, le Vairon, la Truite de rivière et de l'Ombre. L'ensemble des espèces recensées dans le Talent sont présentées à la Figure 3

ESPÈCES PISCICOLES DU COURS DU TALENT				
Famille	Nom scientifique	Nom français	Degré de menace* (Liste rouge)	Répartition**
Balitoridae	<i>Barbatula barbatula</i> L.	Loche franche	3	●●
Cobitidae	<i>Cobitis taenia</i> L.	Loche de rivière	3	●
Cyprinidae	<i>Leuciscus cephalus</i> L.	Chevaîne	NM	●●
	<i>Phoxinus phoxinus</i> L.	Vairon	4	●●
	<i>Gobio gobio</i> L.	Goujon	4	●
	<i>Barbus barbus</i> L.	Barbeau commun	4	●
	<i>Tinca tinca</i> L.	Tanche	NM	●
Esocidae	<i>Esox lucius</i> L.	Brochet	NM	●
Gasterosteidae	<i>Gasterosteus aculeatus</i> L.	Epinoche	4	●
Percidae	<i>Perca fluviatilis</i> L.	Perche	NM	●
Salmonidae	<i>Salmo trutta fario</i> L.	Truite de rivière	4	●●
	<i>Salmo trutta lacustris</i> L.	Truite de lac	2	●
	<i>Thymallus thymallus</i> L.	Ombre	3	●●

\* 1: menacé d'extinction  
 2: fortement menacé  
 3: menacé  
 4: potentiellement menacé  
 NM: non menacé

\*\* ● : présent de l'embouchure aux gorges  
 ● : présent en amont des gorges

Figure 3 : Tableau récapitulatif des espèces présentes dans le Talent

## 2 Description générale du site

### 2.1. Etat actuel

Le barrage, d'une hauteur d'environ 3 mètres permet aujourd'hui d'alimenter le canal d'aménagé qui alimente l'ancien moulin de Cugy. Un chemin de randonnée pédestre, très emprunté, longe actuellement le canal d'aménagé.

Le barrage permet également d'assurer la stabilité du talus, situé entre le Talent et la Route de Montheron, dont la pente est assez raide.

Enfin, on observe que les berges du Talent, notamment à l'aval du barrage, sont érodées tant en rive gauche qu'en rive droite.

L'ensemble des éléments décrits sont présentés aux Figures 4 à 6.

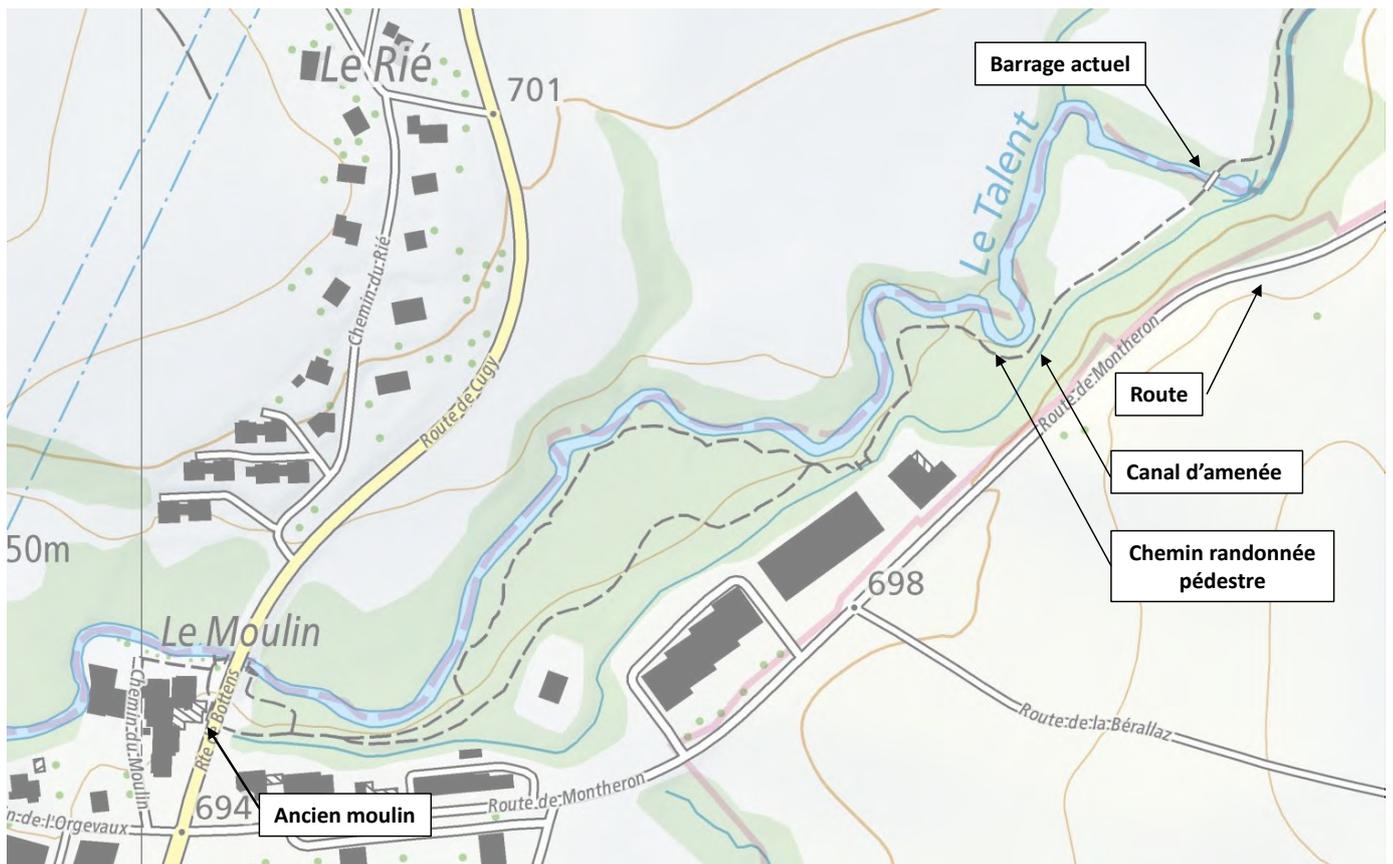
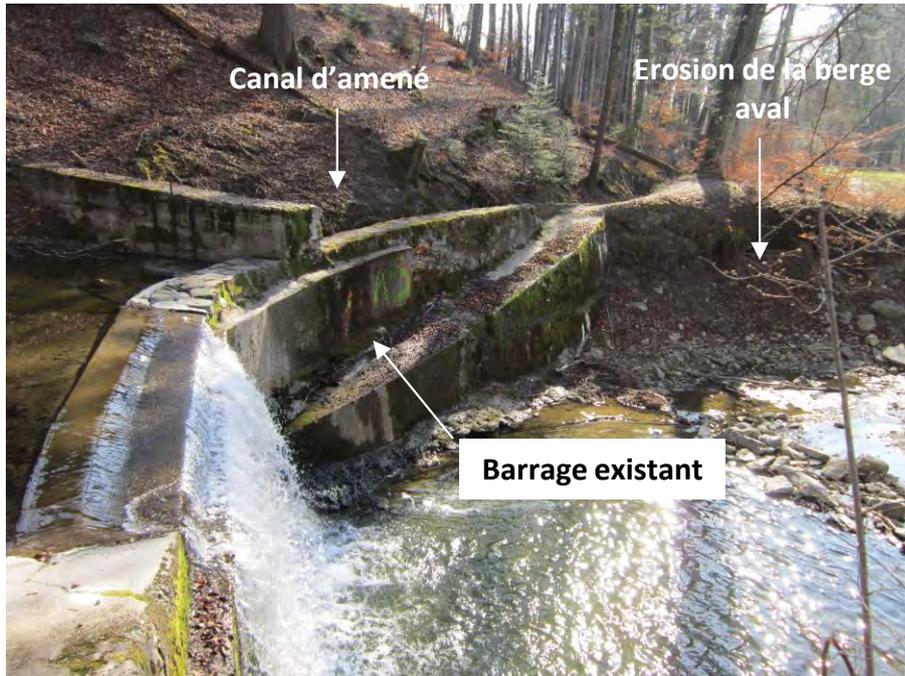


Figure 4 : Localisation des éléments actuels



**Figure 5 :** Vue du barrage depuis l'amont vers l'aval et vue du canal d'amenée



**Figure 6 :** Vue de l'aval du barrage



## 2.2. Espèces cibles

Selon les pêches électriques réalisées au niveau de Cugy, les espèces piscicoles actuellement présentes sur ce secteur sont la truite, l'ombre et le vairon. Cette dernière espèce n'est présente qu'en aval du seuil de Cugy et celui-ci représente un obstacle qui l'empêche d'étendre sa répartition vers l'amont. Selon communication du garde-pêche A. Cavin, il faut également prendre en compte le chevaine ainsi que la loche franche car ces espèces pourront parvenir jusqu'à Cugy une fois que le seuil d'Echallens plus en aval aura été assaini (aménagement prévu en été 2021).

**Les espèces retenues pour le dimensionnement du seuil de Cugy sont donc : la truite, l'ombre, le vairon, le chevaine et la loche franche.**

## 2.3. Hydrologie et débits de projet

La détermination des débits à Cugy est basée sur les valeurs de débits enregistrées à la station de mesure du Talent à Chavornay. Pour déterminer le débit équivalent au droit du barrage, les données disponibles sur Gesreau ainsi le rapport des surfaces contributives ont été utilisées. Les débits obtenus sont les suivants :

Période de retour [an]	Débit à Chavornay [m <sup>3</sup> /s]	Débit à Cugy [m <sup>3</sup> /s]
100	53.1	13.3
50	48.0	12.0
20	41.3	10.33
5	30.6	7.7
2.33	23.9	6.0
Débit moyen	1.10	0.28
Q <sub>347</sub>	0.156	0.04

**Figure 7** : Débit à Chavornay et débit équivalent à Cugy

Le débit moyen mensuel, ainsi que l'identification des périodes de migration selon les espèces cibles sont présentés dans le tableau ci-dessous :



Moy. mensuelle (1993-2018)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Moy. mensuelle (m3/s) Chavornay	1.97+	1.66		1.17	0.915	0.702	0.616	0.421	0.583	0.868	1.06	1.62
Moy. mensuelle (m3/s) Cugy estimée*	0.49	0.41	0.40	0.29	0.23	0.17	0.15	0.10	0.14	0.22	0.26	0.40
Migration Truite												
Migration Ombre												
Migration Vairon												

**Figure 8** : Débit moyen mensuel et période de migration pour les différentes espèces cibles

Afin de garantir une bonne fonctionnalité de l'ouvrage, une marge d'environ 20% est appliquée sur les débits moyens en période de migration. Ainsi les valeurs retenues sont les suivantes :

- Pour le Vairon : débit de projet : 130 à 280 l/s
- Pour l'ombre commun : débit de projet : 180 à 480 l/s
- Pour la truite : débit de projet : 180 à 590 l/s

Les critères hydrauliques et structurels qui satisfont à la migration de ces espèces ont été analysés par HydroBio Conseils et ont été intégrés dans la conception et le dimensionnement de l'ouvrage :

- La migration des truites se déroule entre octobre et janvier, celle de l'ombre entre mars et mai, celle du vairon entre mai et juin, celle du chevaine entre avril et juin et celle des loches entre avril et mai. En fonction des débits types aux périodes de migration des différentes espèces et de leurs capacités de franchissement, les critères hydrauliques à respecter sont les suivants :
  - Une lame d'eau d'au moins 5 cm dans les profils d'écoulement pour un débit de 130 l/s
  - Une lame d'eau d'au moins 20 cm dans les profils d'écoulement pour un débit de 180 l/s
  - Une vitesse maximum de 1 m/s dans les profils d'écoulement pour un débit de 280 l/s
  - Une vitesse maximum de 3.25 m/s dans les profils d'écoulement pour un débit de 480 l/s
  - Une vitesse maximum de 3.5 m/s dans les profils d'écoulement pour un débit de 590 l/s
  - Une puissance dissipée maximum de 150 W/m<sup>3</sup> dans les fosses pour un débit de 280 l/s
  - Une puissance dissipée maximum de 200 W/m<sup>3</sup> dans les fosses pour un débit de 590 l/s
- La loche est une espèce benthique incapable de nager dans la lame d'eau qui se déplace uniquement par étapes progressives à proximité immédiate du fond. Cette caractéristique impose un thalweg continu le long de l'ouvrage (absence de paroi verticale en aval des pertes de charge). De ce fait il est nécessaire que la loche puisse suivre un thalweg continu donnant accès aux profils d'écoulement.

- Les profils d'écoulement doivent être calés à environ - 20 cm par rapport au niveau des seuils afin de garantir des lames d'eau suffisantes pour le passage des différentes espèces.
- Etant donné la présence d'espèces incapable de sauter des chutes dénoyées, la perte de charge doit être aussi progressive que possible sur le déroulé hydraulique de l'ouvrage. Les chutes ponctuelles ne doivent pas dépasser 15 cm.

#### 2.4. Dangers naturels

Sur le secteur d'étude, aucun danger naturel n'est répertorié sur le Talent en dehors de glissements de terrain spontanés en rive gauche du canal d'amenée qui alimente l'ancien moulin de Cugy, illustrés en Figure 9.



Figure 9 : Identification des dangers naturels sur le secteur d'étude (glissement de terrain spontanée répertorié)

Comme explicité au chapitre 2.6.1, une analyse de la stabilité du versant a été menée et a démontré que les travaux projetés n'étaient pas de nature à déstabiliser le versant dans son ensemble. Les dangers naturels en termes de glissement de terrain ne seront donc pas impactés.

En termes d'inondation, l'arasement du seuil permettra de diminuer la ligne d'eau et ainsi d'augmenter la marge avec les hauts de berges en cas de crue. Pour rappel, aucun débordement n'a été recensé au droit de l'ouvrage.

## 2.5. Espace Réservé aux Eaux

Dans le cadre de la mise à jour du PACom de la commune de Cugy, l'ERE a été mis à jour sur le secteur d'étude. La largeur de l'espace réservé aux eaux est de 17.75m de part et d'autre du cours d'eau (Figure 10).



Figure 10 : Localisation de l'ERE mis à jour

## 2.6. Contraintes

### 2.6.1. Géotechnique

Lors de l'élaboration des variantes, la faisabilité de supprimer totalement le barrage a été étudiée mais cette solution n'a pas été retenue car la suppression totale du barrage risque de déstabiliser le talus et par conséquent la route située en haut de talus. Ainsi il a été convenu, d'entente avec le MO, de conserver les fondations du barrage, et d'arraser uniquement la partie centrale de l'ouvrage afin de réduire son impact paysager (voir Figure 9).

Une analyse de la stabilité du versant a été menée et a démontré que les travaux projetés n'étaient pas de nature à déstabiliser le versant dans son ensemble. L'aménagement des berges prévu dans le cadre du projet ainsi que la conservation de la partie inférieure du barrage permettra également d'assurer la stabilité locale des rives vis-à-vis des phénomènes de glissements superficiels localisés et d'érosion lors des crues du Talent.

### Profil B-B'

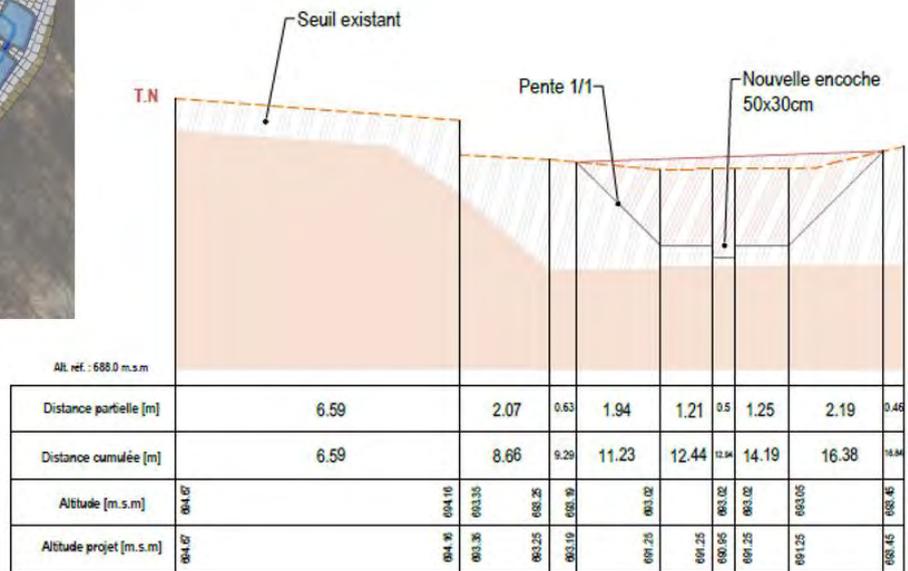


Figure 11 : Coupe type sur l'ouvrage existant

### 3 Description générale du projet

Etant donné l'utilité du seuil et les enjeux au droit de celui-ci (stabilisation du talus et du canal d'aménée), l'aménagement proposé prévoit de conserver les fondations de l'ouvrage actuel, et d'arraser uniquement la partie centrale afin de retrouver une pente plus naturelle du thalweg en amont et de limiter également le nombre de bassins et ainsi l'emprise des enrochements sur le cours d'eau.

L'ouvrage de franchissement sera installé de part et d'autre du barrage actuel afin d'assurer au mieux son intégration dans le paysage et d'assurer la stabilité du thalweg et des berges sur la partie amont. Les talus situés directement en amont et en aval du barrage seront également remodelés afin d'assurer d'une part la stabilité du talus en rive gauche et d'assurer une bonne intégration de l'ouvrage dans le paysage.

Une vue générale de l'aménagement est présentée à la figure 12.

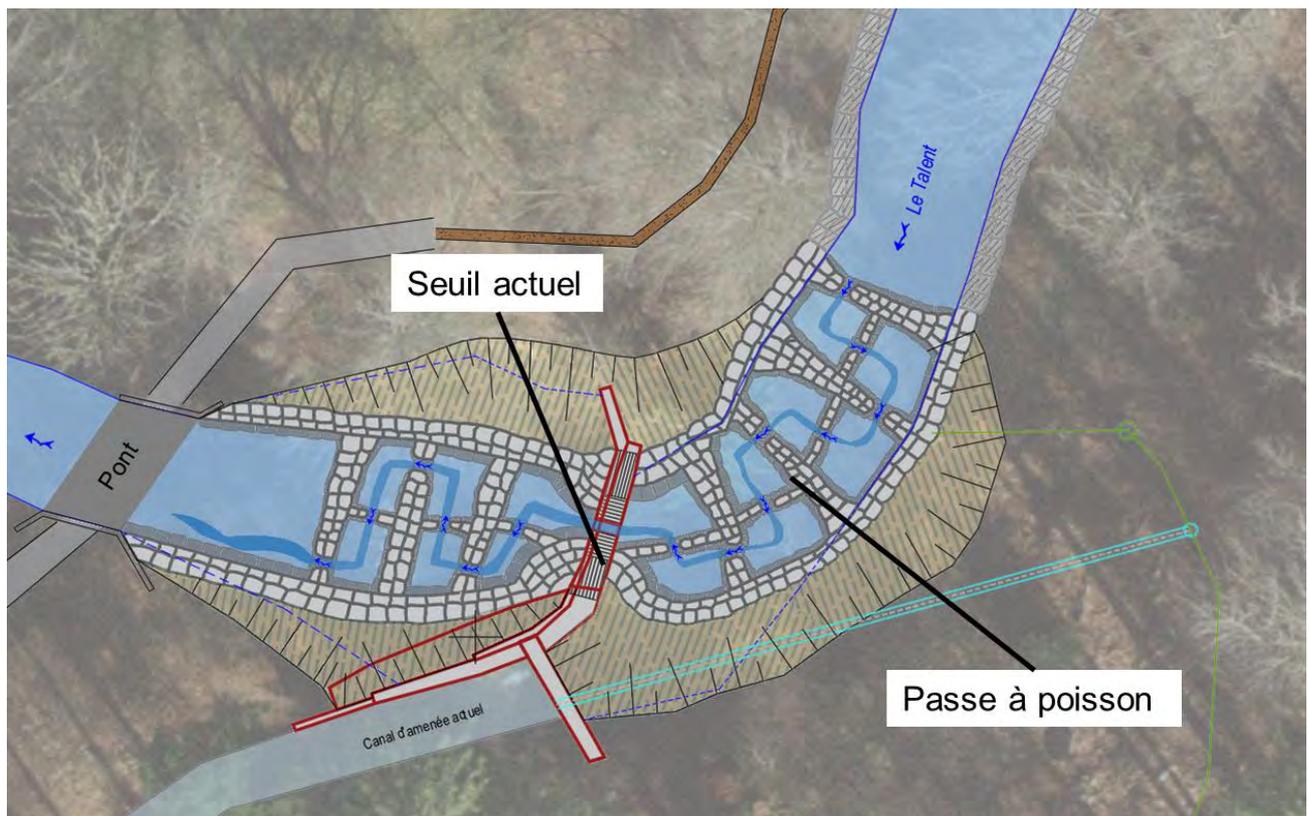


Figure 102 : Présentation de l'aménagement



### 3.1. Description de la passe

Le barrage actuel a une hauteur d'environ 3 mètres, cependant, afin de limiter l'emprise de l'ouvrage et le nombre de bassins, seuls 2 mètres seront compensés par l'ouvrage de migration piscicole, le dernier mètre sera compensé de manière « naturelle » lorsque le cours d'eau rétablira sa pente d'équilibre une fois le barrage supprimé.

L'ouvrage piscicole se compose de 14 bassins, et s'étend sur une longueur d'environ 30 mètres, de part et d'autre du barrage. L'aménagement piscicole sera réalisé de la manière suivante :

- Abaissement de la partie centrale de l'ouvrage sur une hauteur d'environ deux mètres, avec aménagement d'une encoche.
- Les berges situées en rive gauche et en rive droite en amont du barrage seront ensuite stabilisées via la mise en place de blocs d'enrochements qui viendront s'ancrer dans la molasse et du reprofilage du talus.
- Le thalweg sur la partie aval de l'ouvrage sera ensuite excavé afin d'obtenir une profondeur suffisante pour assurer la fonctionnalité de l'ouvrage.
- Une fois la profondeur des bassins atteintes, une nouvelle berge sera mise en place avec les matériaux issus de l'excavation, stabilisée par des enrochements (stabilisés dans la molasse) et végétalisée afin d'assurer son intégration dans le paysage.
- 7 épis principaux et 7 épis secondaires seront ensuite mis en place de part et d'autre de l'ouvrage afin de constituer la structure principale de l'ouvrage. Ces épis seront réalisés par la mise en place de blocs d'enrochement de 500 à 1'000l et la crête de ceux -ci sera réglée de manière fine avec blocs de plus petit diamètre. Les blocs seront bétonnés afin d'assurer l'étanchéité des bassins et un jointoyage négatif sera réalisé pour une meilleure intégration dans le paysage.
- Entre les épis, des seuils avec encoches seront aménagés pour permettre le franchissement de l'ouvrage par les différentes espèces cibles. Ces seuils seront aménagés par la mise en place de blocs d'enrochement de 300 à 500 litres. De même que pour les épis, les seuils seront bétonnés afin d'assurer l'étanchéité des bassins et un jointoyage sera également réalisé. Une encoche sous forme de V sera aménagée au centre des seuils afin d'assurer une lame d'eau suffisante pour les faibles débits et d'assurer ainsi la fonctionnalité de l'ouvrage.
- Afin de permettre le franchissement de l'ouvrage par la Loche, un thalweg continu sera aménagé (absence de parois verticales en aval des chutes) sous forme de petites rampes noyées rugueuses de pente maximum 45° en aval de chaque échancrure (selon recommandation HydroBio Conseils).
- Des matériaux alluvionnaires seront mis en place sur le fond des bassins ainsi que blocs afin de créer des conditions favorables de substrat, et de diversification des écoulements pour la migration piscicole.
- Des fosses de plantations pourront être mises en place à la base des épis, afin d'améliorer l'intégration paysagère et de créer des zones d'ombre, favorables à la faune piscicole. La faisabilité de cet élément sera jugée lors des travaux, si leur réalisation est impossible, de la terre végétale sera disposée sur la partie supérieure de l'épis et sera ensuite ensemencée.
- Une conduite d'alimentation sera raccordée à la conduite actuelle jusqu'au canal d'aménée actuel afin d'assurer une alimentation minimale de ce dernier. Un nouveau regard devra être implanté pour effectuer le raccordement au collecteur actuel. La conduite, de diamètre 400mm, aura une pente de 7.58% pour une longueur de 30.75m.

La vue en plan, ainsi que différentes coupes de l'aménagement sont présentées aux figures 13 à 20.

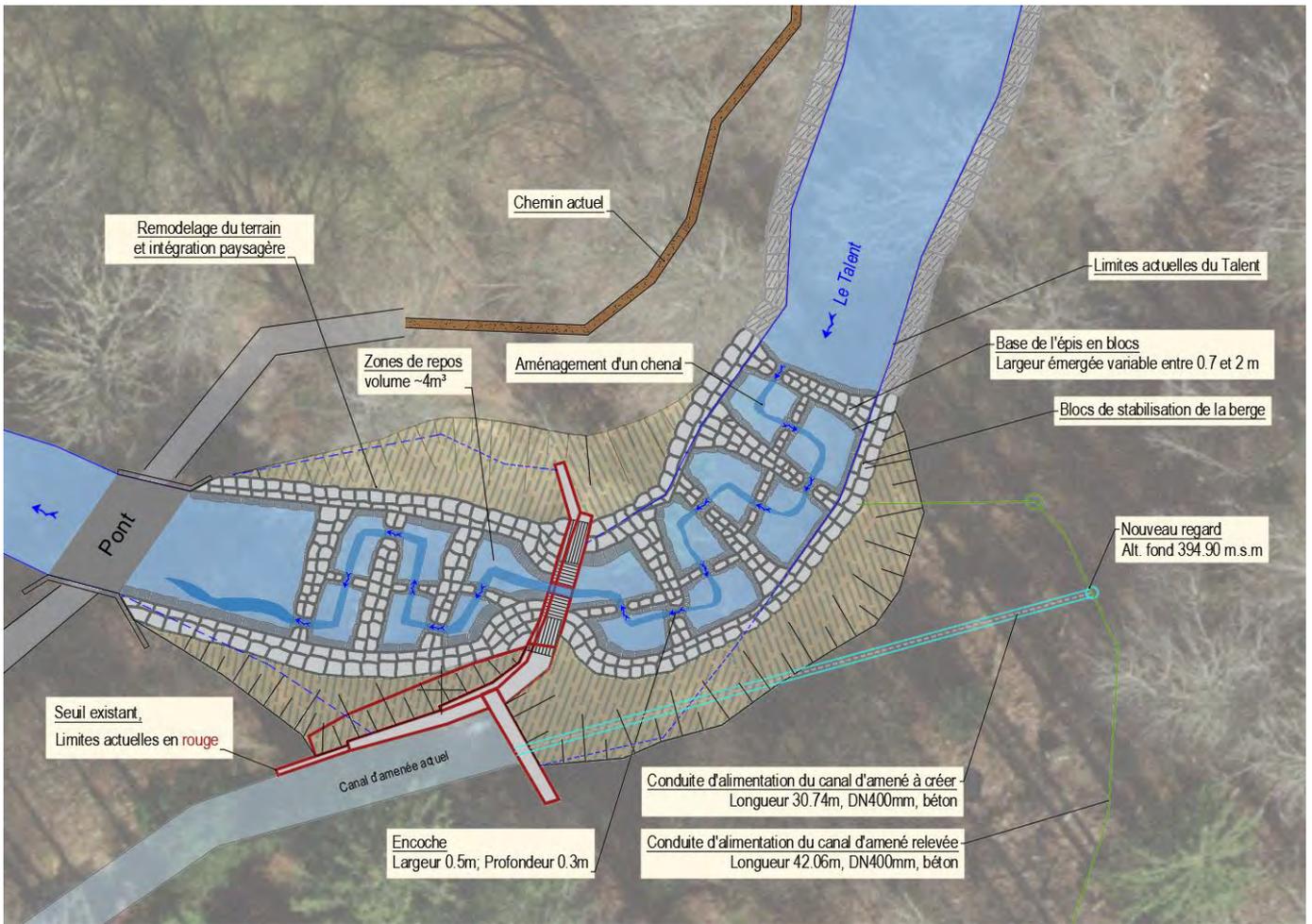


Figure 13 : Vue en plan de l'aménagement



Figure 14 : Localisation des profils

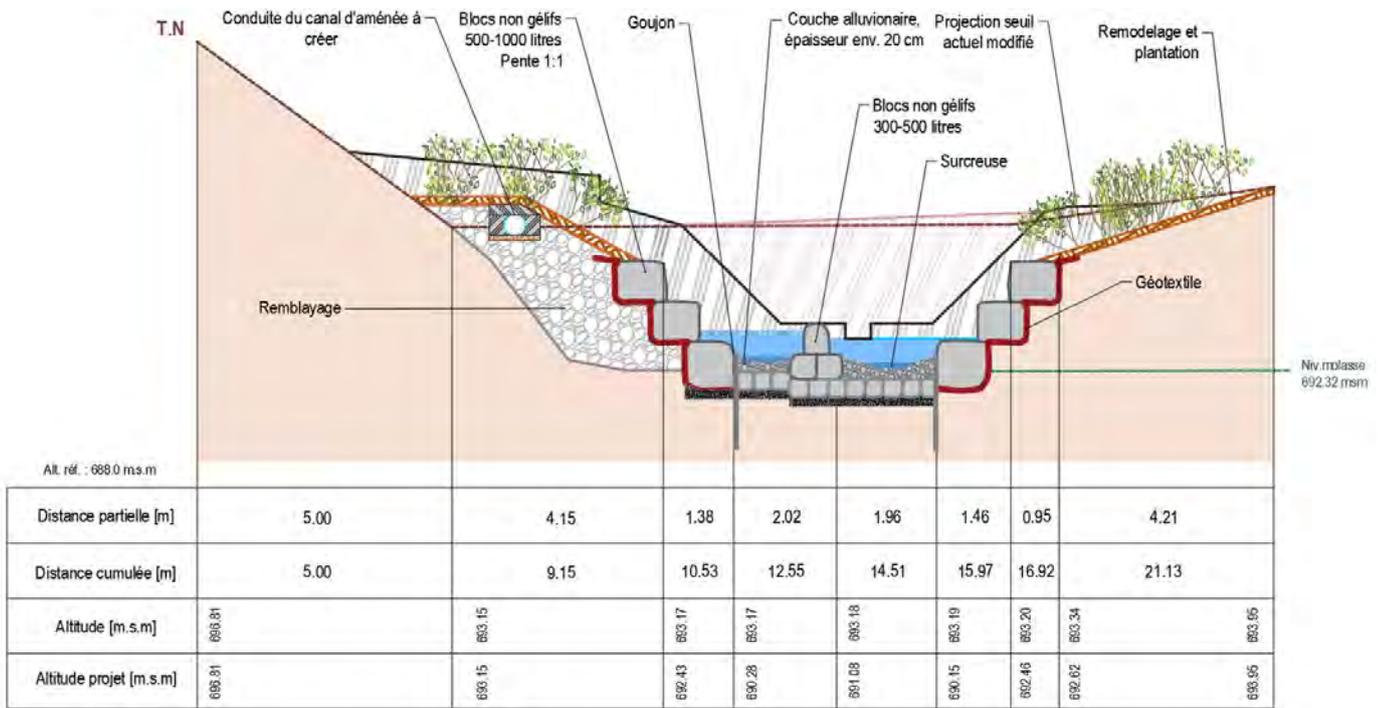


Figure 15 : Coupe AA'

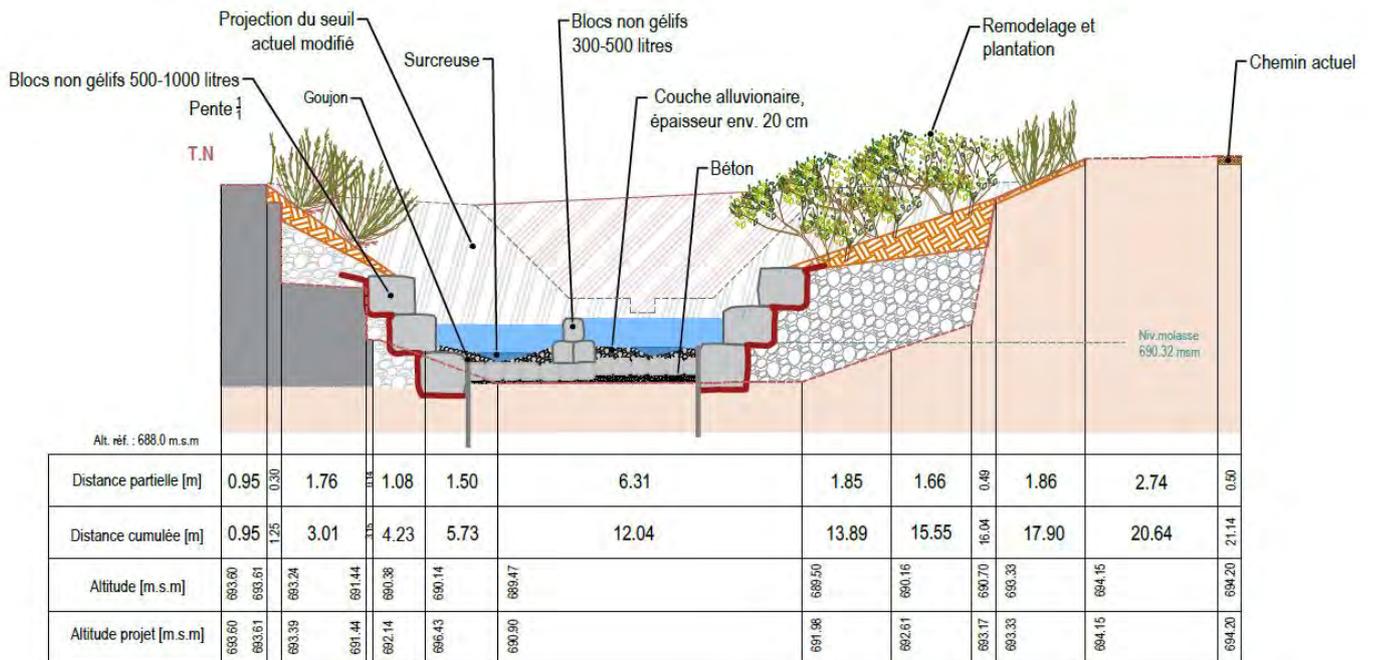


Figure 16 : Coupe CC'



Figure 17 : Localisation du profil en long de l'ouvrage piscicole





**Figure 19** : Localisation du profil en long de la conduite d'alimentation du canal d'amenée

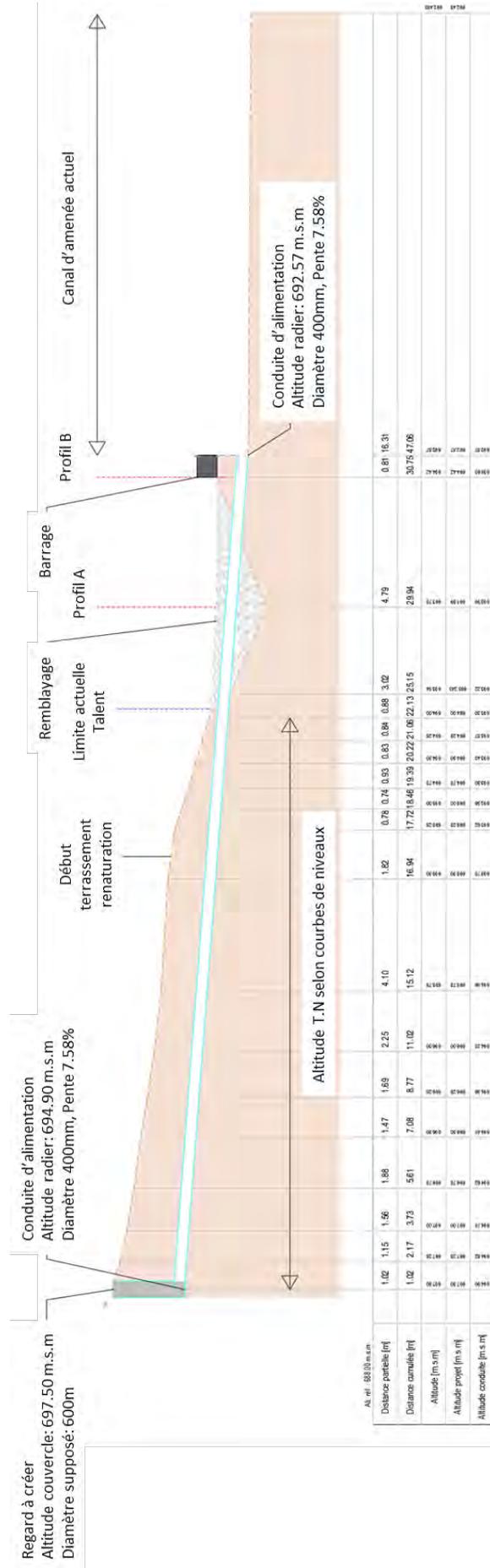


Figure 20 : Profil en long de la conduite d'alimentation du canal d'amenée

## 4 Défrichage

Afin de réaliser l'aménagement, une surface de défrichage d'environ 813 m<sup>2</sup> est nécessaire. 739 m<sup>2</sup> seront défrichés de manière temporaire et seront reboisés selon les recommandations du garde-forestier. Un déboisement définitif de 74 m<sup>2</sup>, localisé sur les berges, est nécessaire afin d'intégrer l'ouvrage dans le paysage. Le détail des parcelles concernées par le défrichage est présenté dans le dossier de défrichage joint à la présente mise à l'enquête.

## 5 Organisation générale des travaux

### 5.1. Cadastre

L'ouvrage piscicole se situe principalement sur le domaine public (dans le cours d'eau) mais également sur des parcelles privées situées le long du cours d'eau, localisées sur la commune de Cugy ainsi que sur la commune de Bretigny.



Figure 21 : Situation cadastrale du site de la future passe à poissons

## 5.2. Accès et zone d'installation de chantier

Depuis le centre de Cugy, l'accès se fera depuis la route de Montherod pour atteindre la parcelle n°232, située en au droit du cours d'eau (voir figure 22).

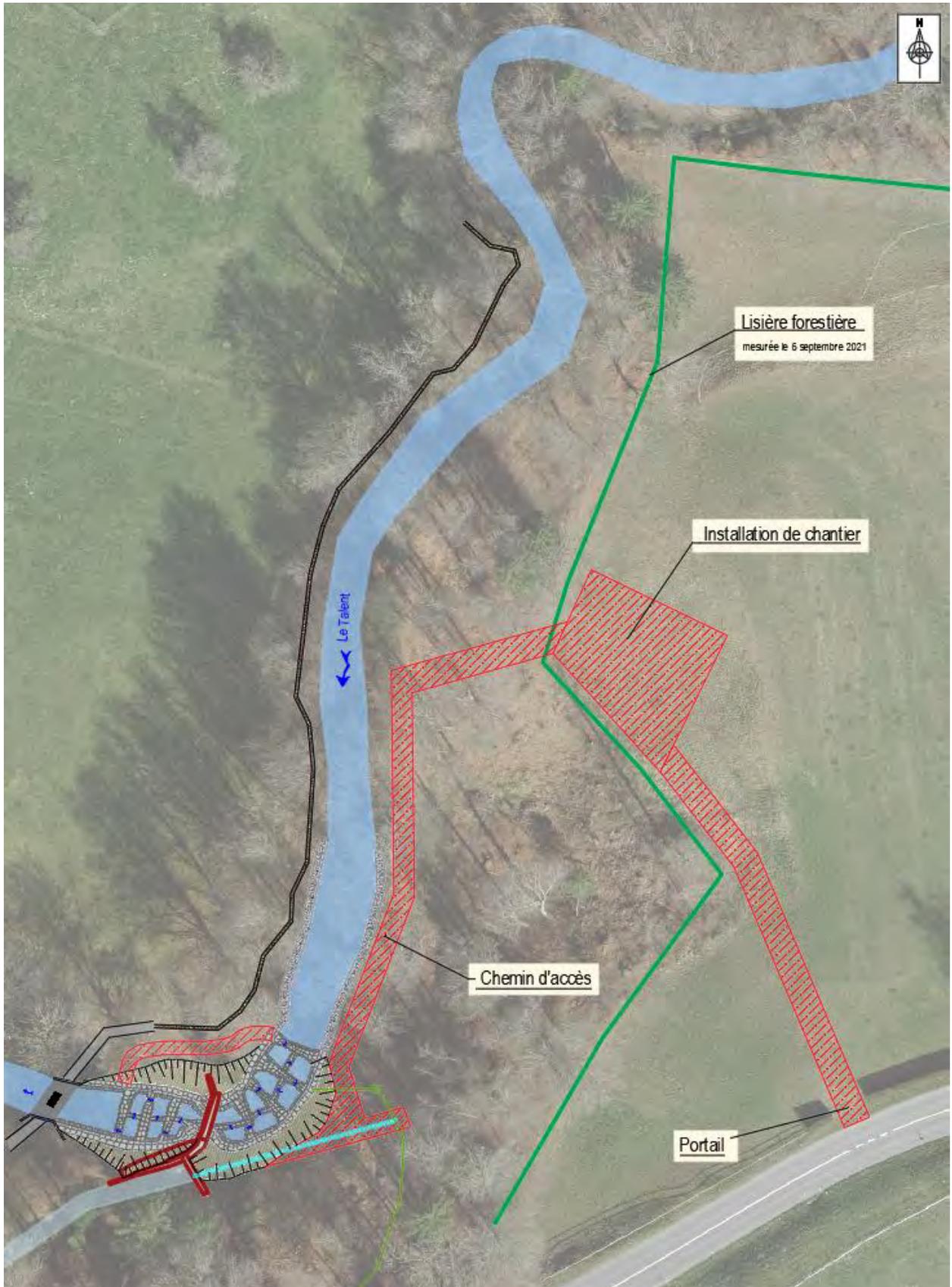


**Figure 22** : Accès au barrage depuis Cugy

Le chemin d'accès, d'une largeur d'environ 4 mètres, ainsi qu'une zone d'installation de chantier d'environ 395 m<sup>2</sup> seront aménagés en dehors de l'aire forestière. Le chemin d'accès jusqu'au cours d'eau sera aménagé en rive gauche le long du Talent. Le long de l'ouvrage, la piste d'accès se fera via la rive gauche.

Au droit de la conduite d'amenée, le terrain présente un dénivelé important. Afin de permettre l'aménagement de la nouvelle conduite et de minimiser les surfaces défrichées, les travaux seront réalisés depuis le bas du talus, et une piste d'accès sera aménagée sur le talus existant.

Ces différents éléments sont indiqués à la Figure 23, ainsi que sur le plan n°3 du présent dossier.



**Figure 23** : Localisation du chemin d'accès et de la zone d'installation de chantier.



### 5.3. Dérivation des eaux

Les eaux devront être canalisées ou dérivées lors de la réalisation de l'ouvrage. Pour ce faire, une déviation standard sera mise en place avec réalisation d'une digue étanche et d'un tuyau souple.

### 5.4. Planning prévisionnel

Le chantier se déroulera plusieurs étapes, s'étendant sur une durée totale estimée de 37 jours ; soit environ 8 semaines. La Figure 24 présente le tableau des étapes et de la durée estimée.

Etape	Durée
Installation de chantier	1 jour
Arasement de la crête du barrage	1 jour
Stabilisation et aménagement des berges	10 jours
Aménagement des épis	10 jours
Création et aménagement des bassins	10 jours
Mise en place de la conduite d'alimentation	5 jours

Figure 24 : Planning intentionnel des travaux

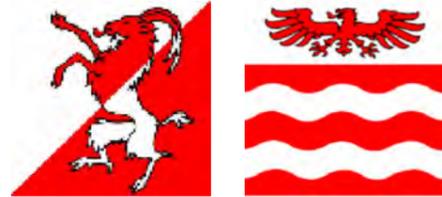
La période idéale pour réaliser les travaux, tant en termes d'hydraulique/hydrologie que d'environnement, se situe **entre juin et septembre**. Durant cette période, les poissons ne migrent pas et les débits du Talent sont faibles avec un risque limité de crues importantes.



ETAT DE VAUD

DEPARTEMENT DE LA SECURITE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE  
BRETIGNY /s MORRENS ET CUGY



# LE TALENT AU MOULIN DE CUGY (VD) - AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE

Chantier

**2** MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Bureau pilote du projet



Ch. des Champs-Courbes 1 - 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13 - Fax. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch

Direction Générale de l'Environnement

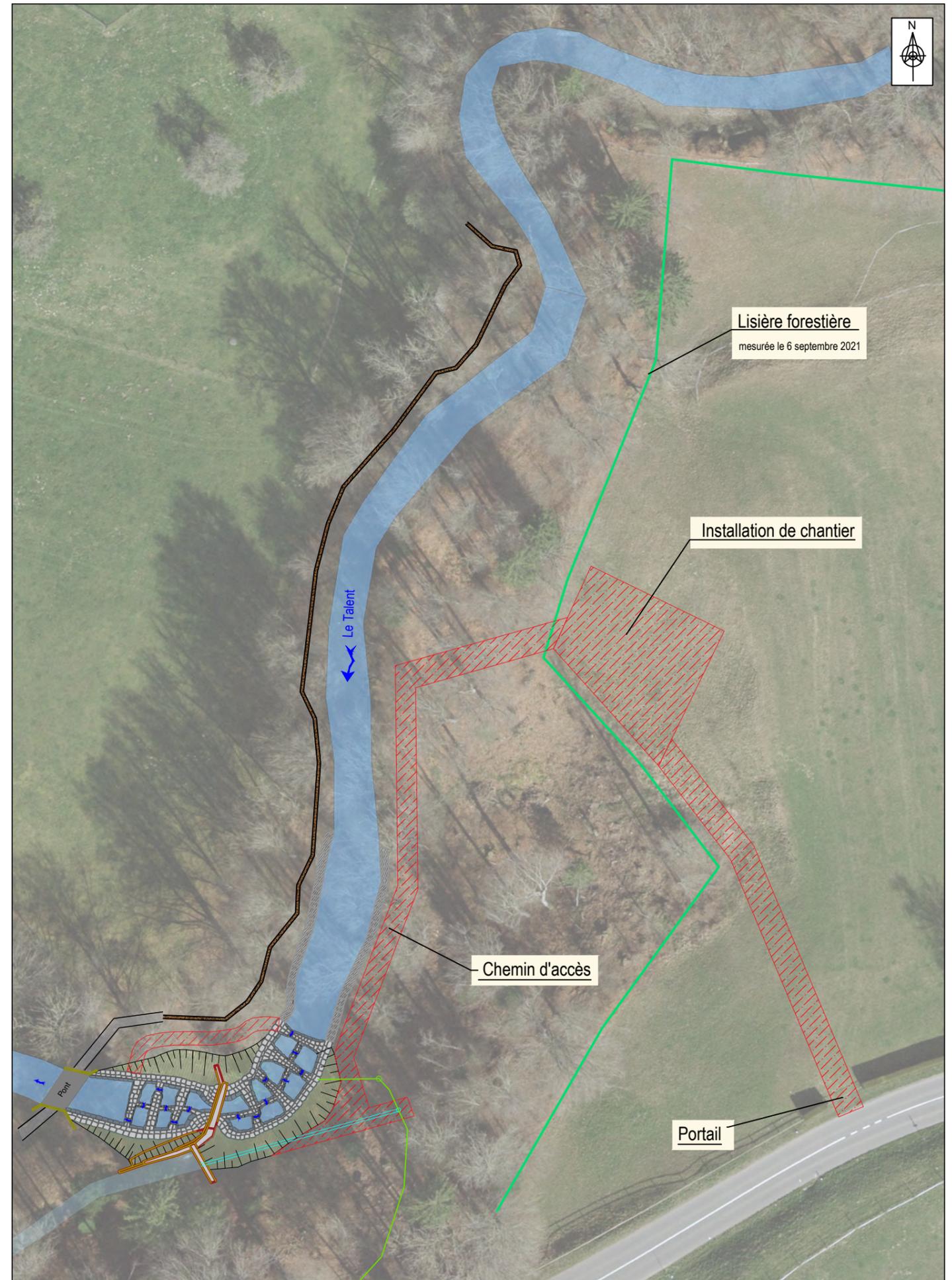
Mis à l'enquête au greffe municipal du.....au.....

L'attestent au nom de la Municipalité de :

**Bretigny /s Morrens** Le Syndic La Secrétaire

**Cugy** Le Syndic La Secrétaire

Modifications:		Dessin	Contrôle	Date	Plans référenciés
A Version initiale		AJ		27.09.2021	
B Suppression du canal d'aménée		AJ		16.02.2022	
C Création conduite d'aménée		FL		25.10.2023	
Echelle	Format	Date	Dessin	Visa	
1:700	A3	25.10.2023	AJ	CD	
N° dossier		N° plan			
M2011-13		M2011-13-4			





**LE TALENT AU MOULIN DE CUGY (VD)**  
**AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE**

**Coupes-type**

**2 MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Bureau pilote du projet



Ch. des Champs-Courbes 1 - 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13 - Fax. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch

Direction Générale de l'Environnement

Mis à l'enquête au greffe municipal du.....au.....

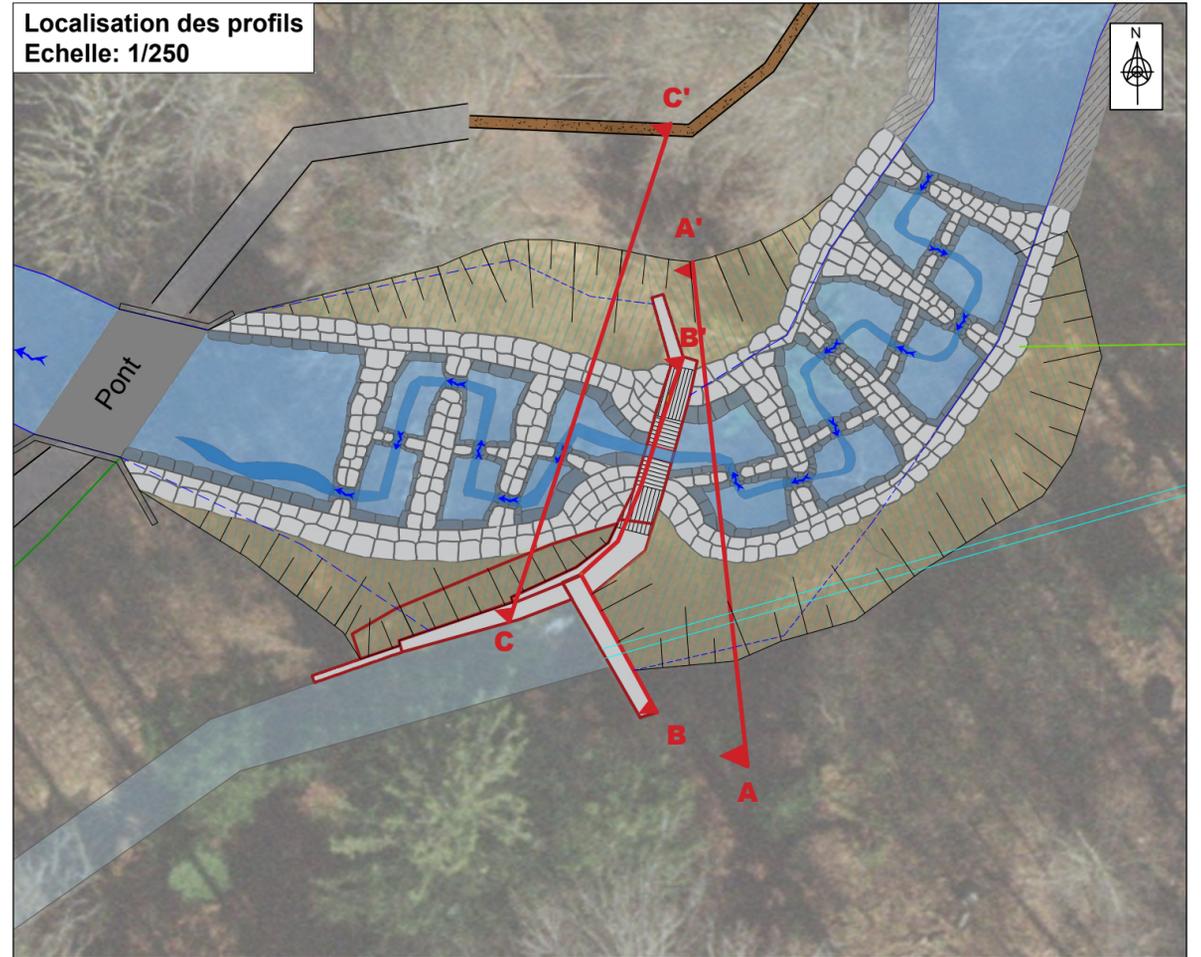
L'attestent au nom de la Municipalité de :

**Bretigny /s Morrens** Le Syndic La Secrétaire

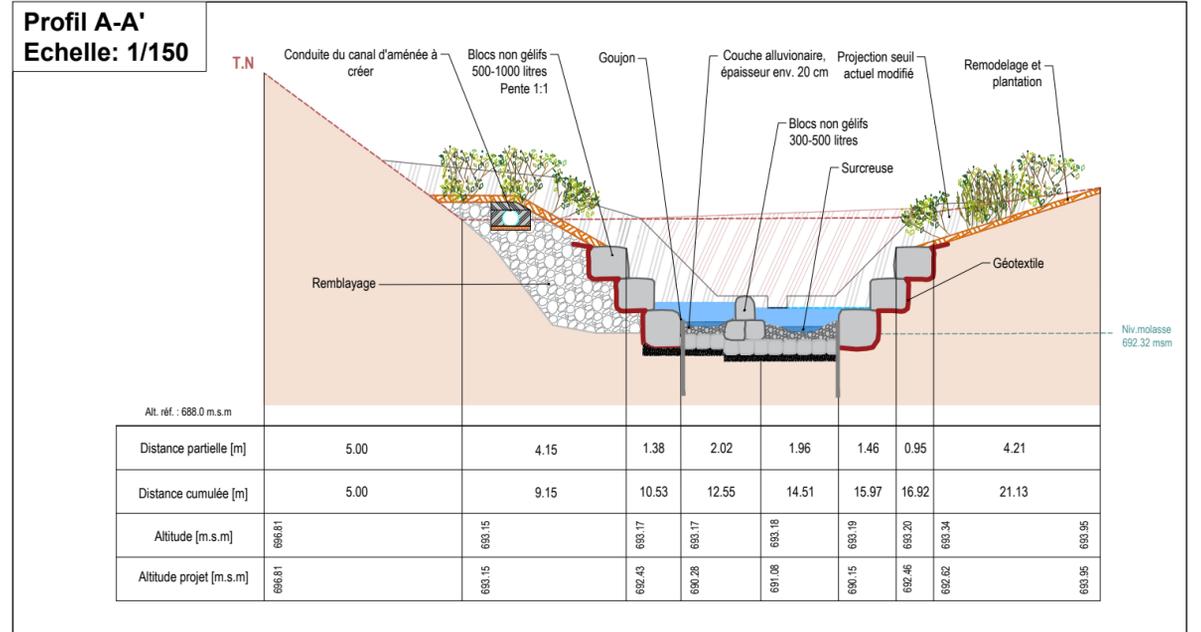
**Cugy** Le Syndic La Secrétaire

Modifications:		Dessin	Contrôle	Date	Plans référenciés
A	Version initiale	AJ		27.09.2021	
B	Suppression du canal d'aménée	AJ		16.02.2022	
C	Création conduite d'aménée	FL		25.10.2023	
Echelle	Format	Date	Dessin	Visa	CD
		25.10.2023	AJ		
N° dossier	M2011-13	N° plan	M2011-13-2		

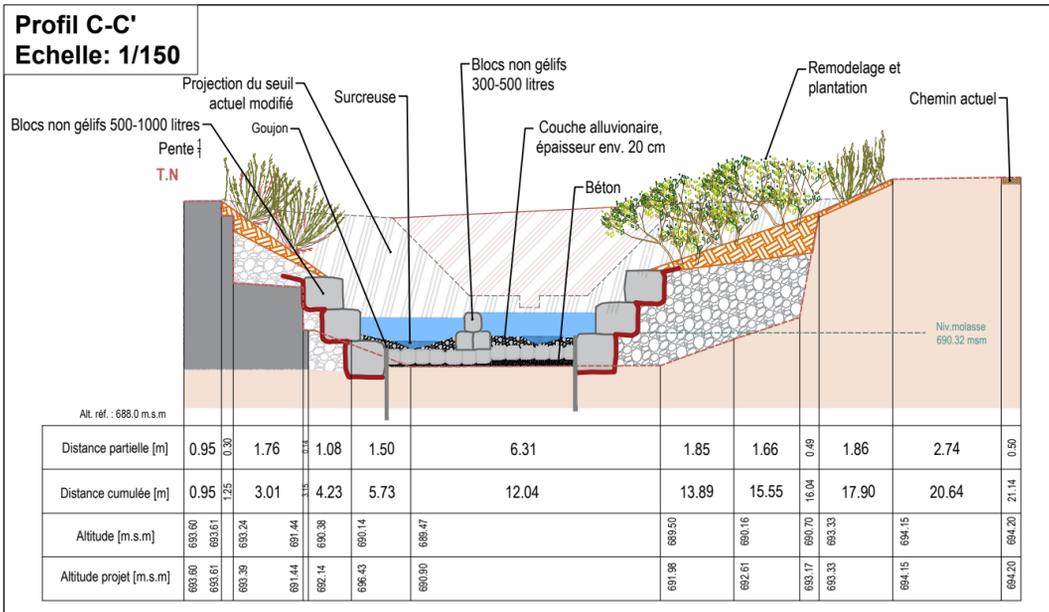
**Localisation des profils**  
Echelle: 1/250



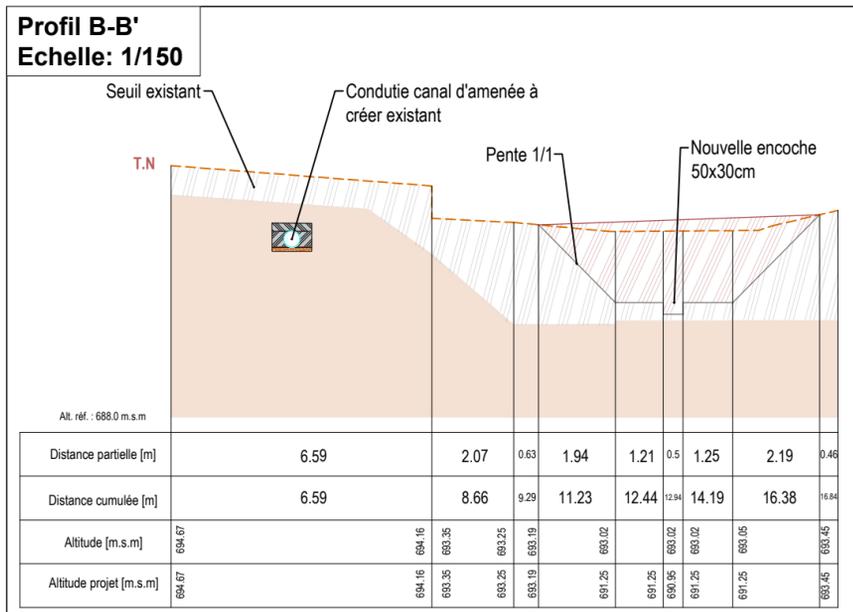
**Profil A-A'**  
Echelle: 1/150



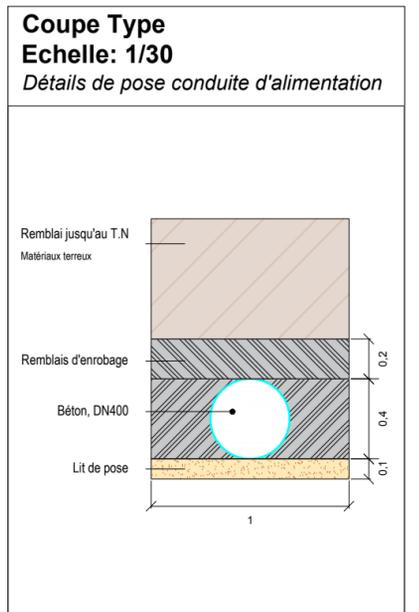
**Profil C-C'**  
Echelle: 1/150



**Profil B-B'**  
Echelle: 1/150



**Coupe Type**  
Echelle: 1/30



**LE TALENT AU MOULIN DE CUGY (VD)**  
**AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE**

**Profil en long**

**2 MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Bureau pilote du projet

**AquaVision Engineering**

Ch. des Chamos-Courbes 1 - 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13 - Fax. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch

Direction Générale de l'Environnement

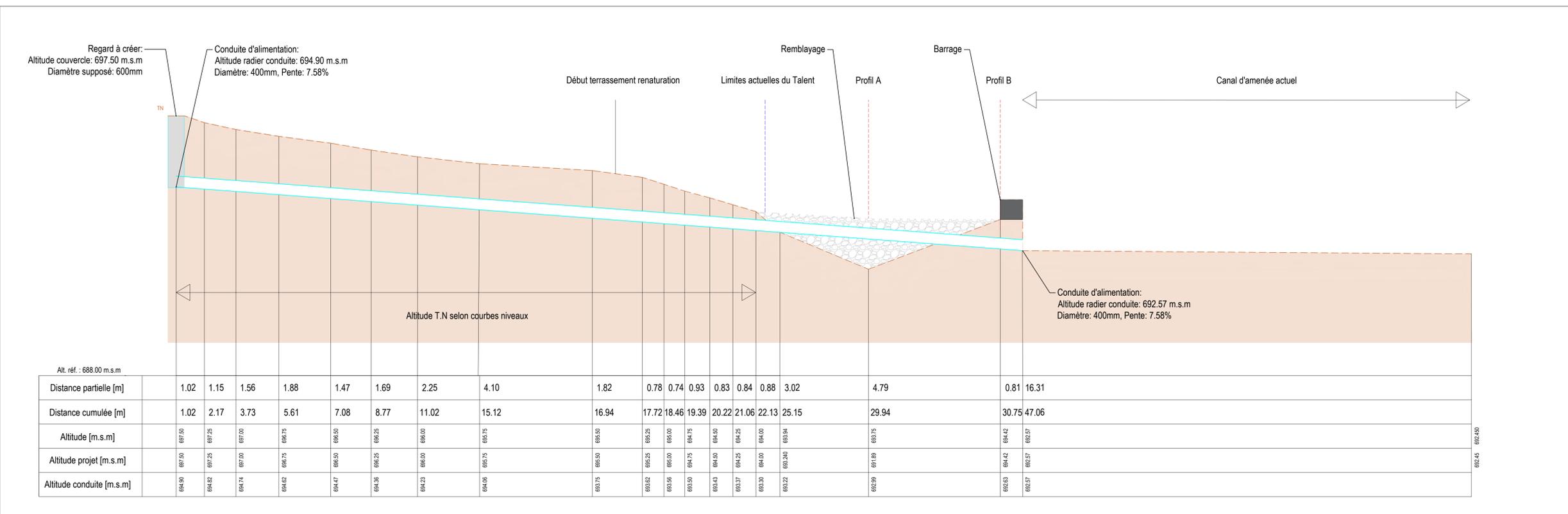
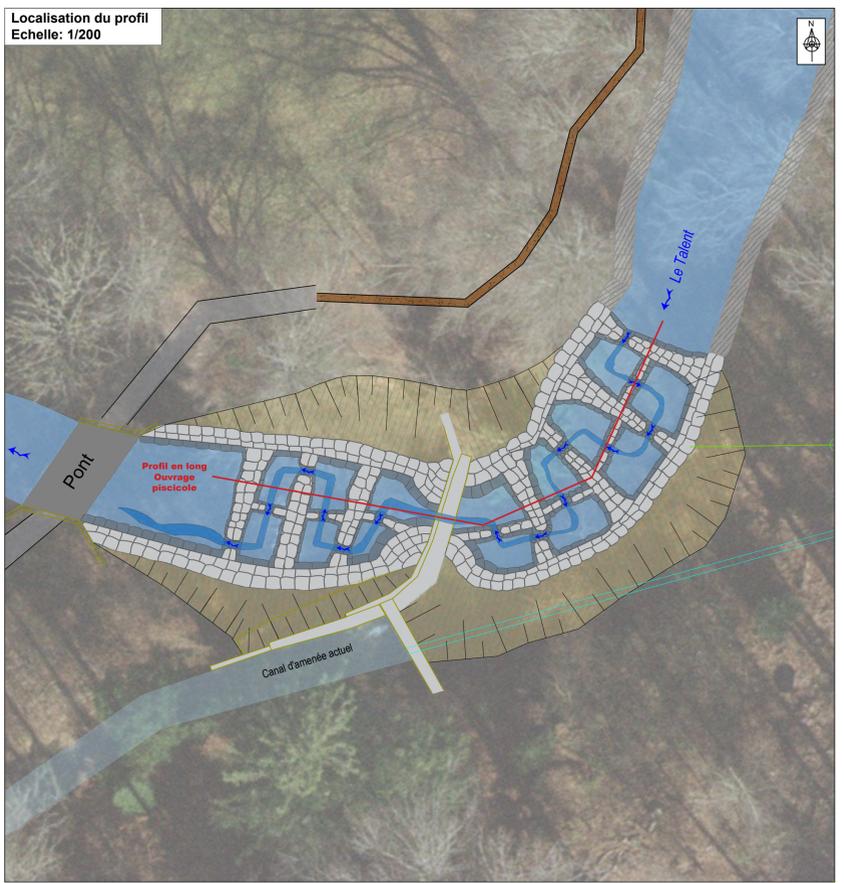
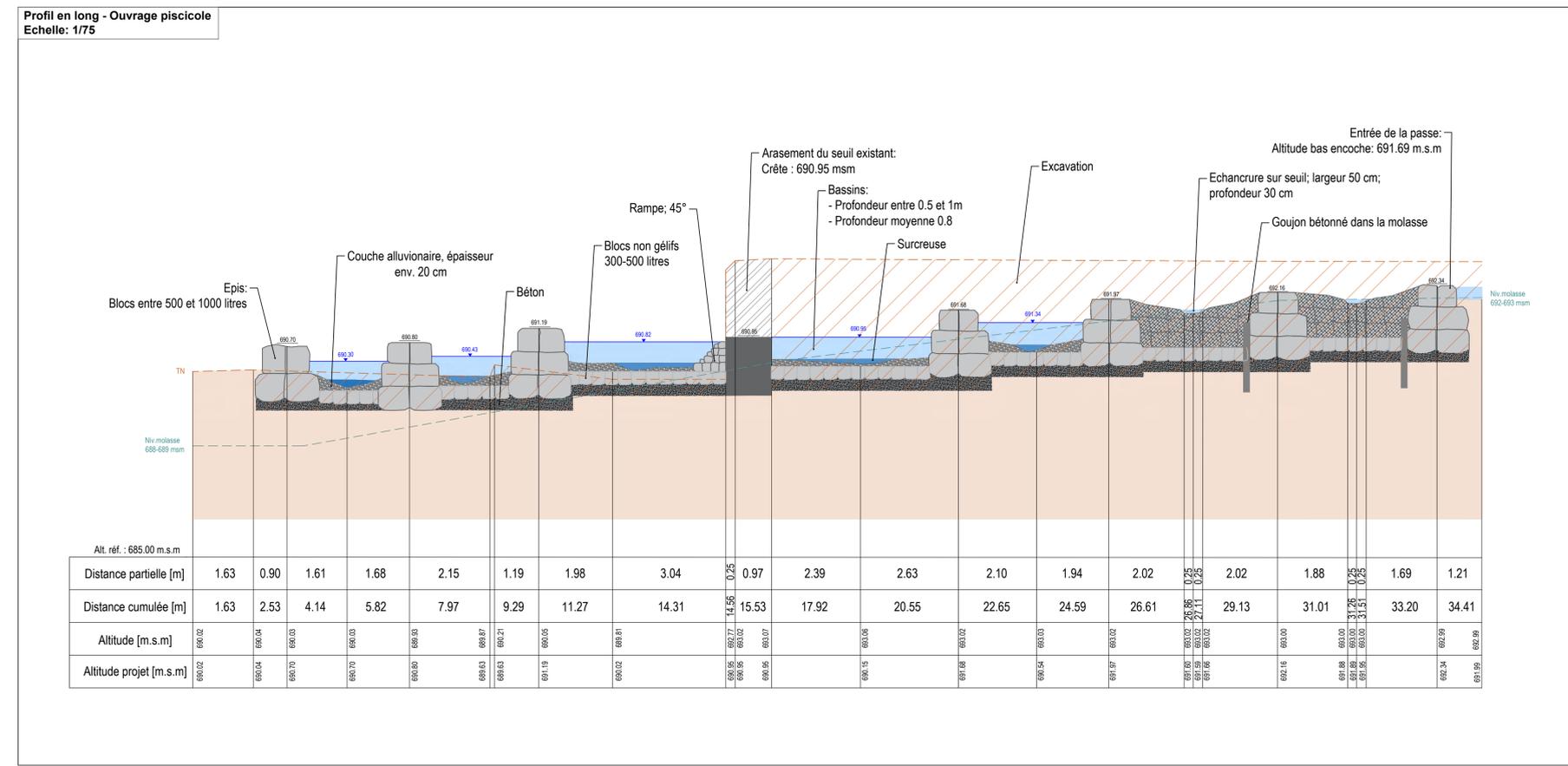
Mis à l'enquête au greffe municipal du ..... au .....

L'attestent au nom de la Municipalité de :

**Bretigny /s Morrens** Le Syndic \_\_\_\_\_ La Secrétaire \_\_\_\_\_

**Cugy** Le Syndic \_\_\_\_\_ La Secrétaire \_\_\_\_\_

Modifications:	Dessin	Contrôle	Date	Plans référencés
A Version initiale	AJ		27.09.2021	
B Suppression du canal d'aménée	AJ		16.02.2022	
C Création conduite d'aménée	FL		25.10.2023	
Echelle	Format	Date	Dessin	Visa
		25.10.2023	AJ	CD
N° dossier	M2011-13		N° plan	M2011-13-3





ETAT DE VAUD

DEPARTEMENT DE LA SECURITE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE  
BRETIGNY /s MORRENS ET CUGY



# LE TALENT AU MOULIN DE CUGY (VD) - AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE PISCICOLE

Vue en plan

## 2 MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Bureau pilote du projet



Ch. des Champs-Courbes 1 - 1024 Ecublens  
Tél. 021 691 45 13 - Fax. 021 691 45 13  
admin@aquavision-eng.ch

Direction Générale de l'Environnement

Mis à l'enquête au greffe municipal du.....au.....

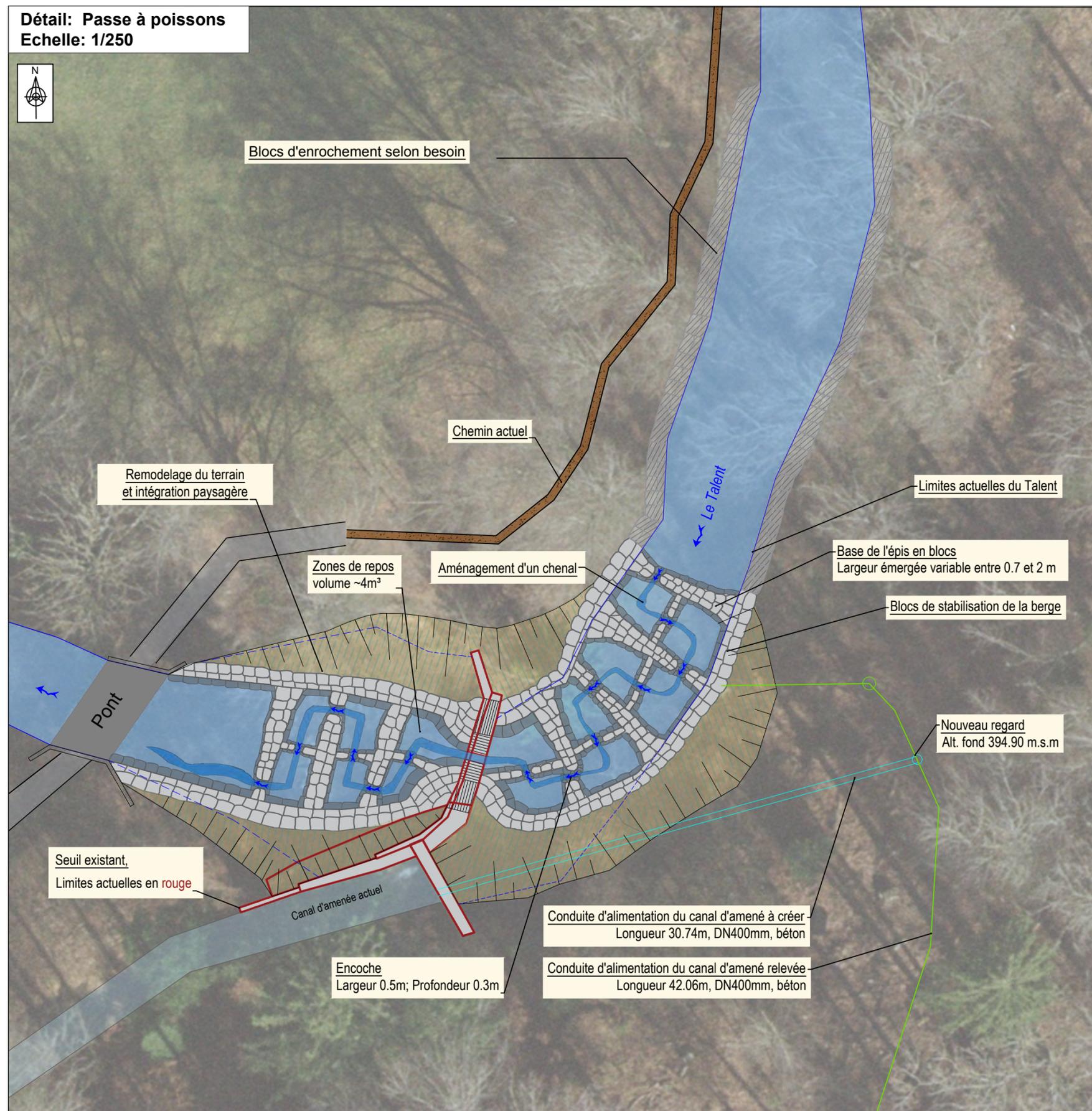
L'attestent au nom de la Municipalité de :

**Bretigny /s Morrens** Le Syndic La Secrétaire

**Cugy** Le Syndic La Secrétaire

Modifications:		Dessin	Contrôle	Date	Plans référenciés	
A Version initiale		AJ		27.09.2021		
B Suppression du canal d'amenée		AJ		16.02.2022		
C Création conduite d'amenée		FL		25.10.2023		
Echelle	Format	Date	Dessin	Visa	CD	
		25.10.2023	AJ			
N° dossier M2011-13		N° plan M2011-13-1				

Détail: Passe à poissons  
Echelle: 1/250





**Le Talent à Cugy (VD)  
Aménagement d'un ouvrage piscicole**

**3 ENQUETE TRAVAUX**

**PLAN DE SITUATION**

Direction générale de l'environnement:

Soumis à l'enquête publique dans la Commune  
de Cugy

du ..... au .....

Le Syndic :                      Le Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique dans la Commune  
de Bretigny-sur-Morrens

du ..... au .....

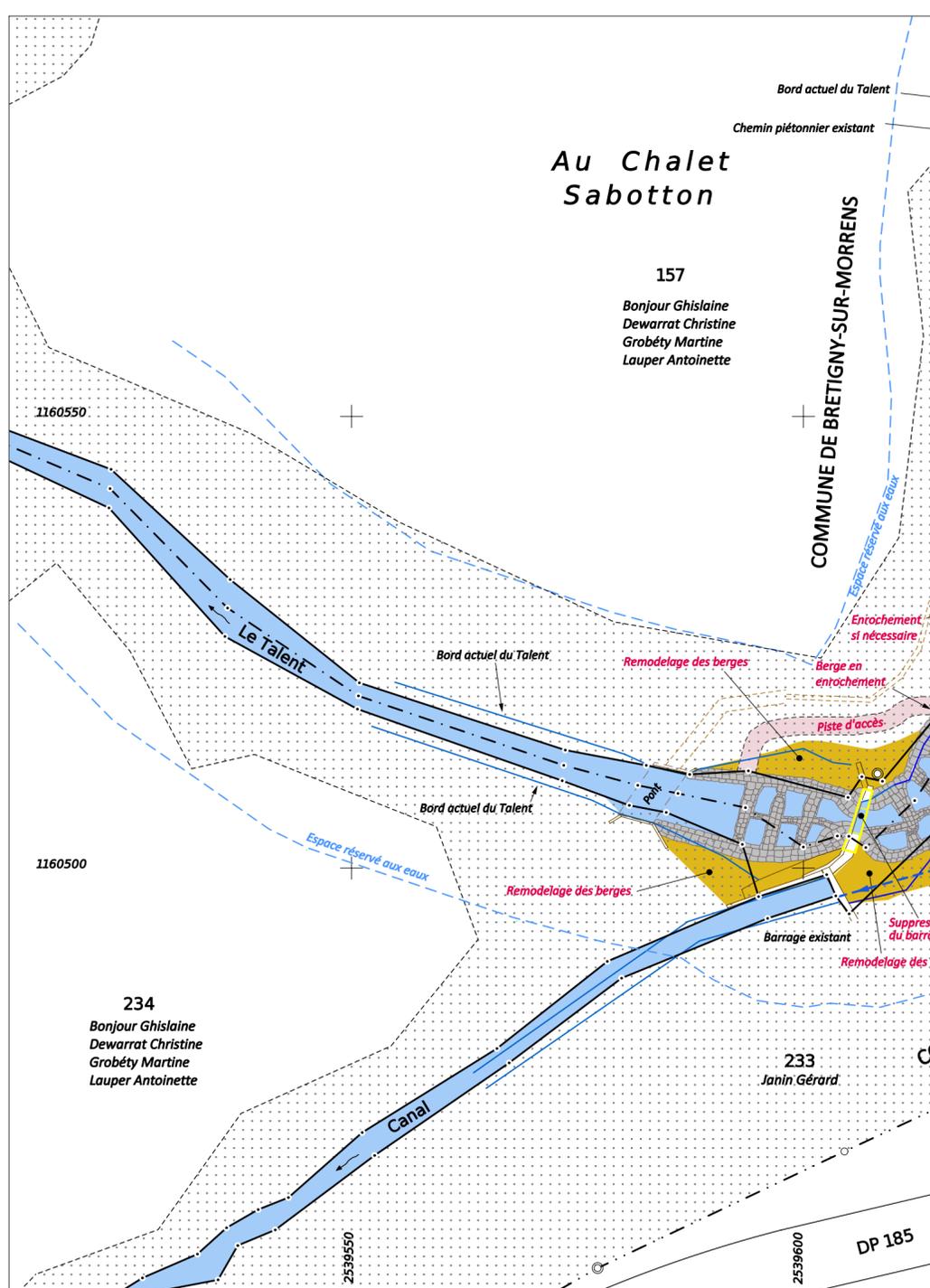
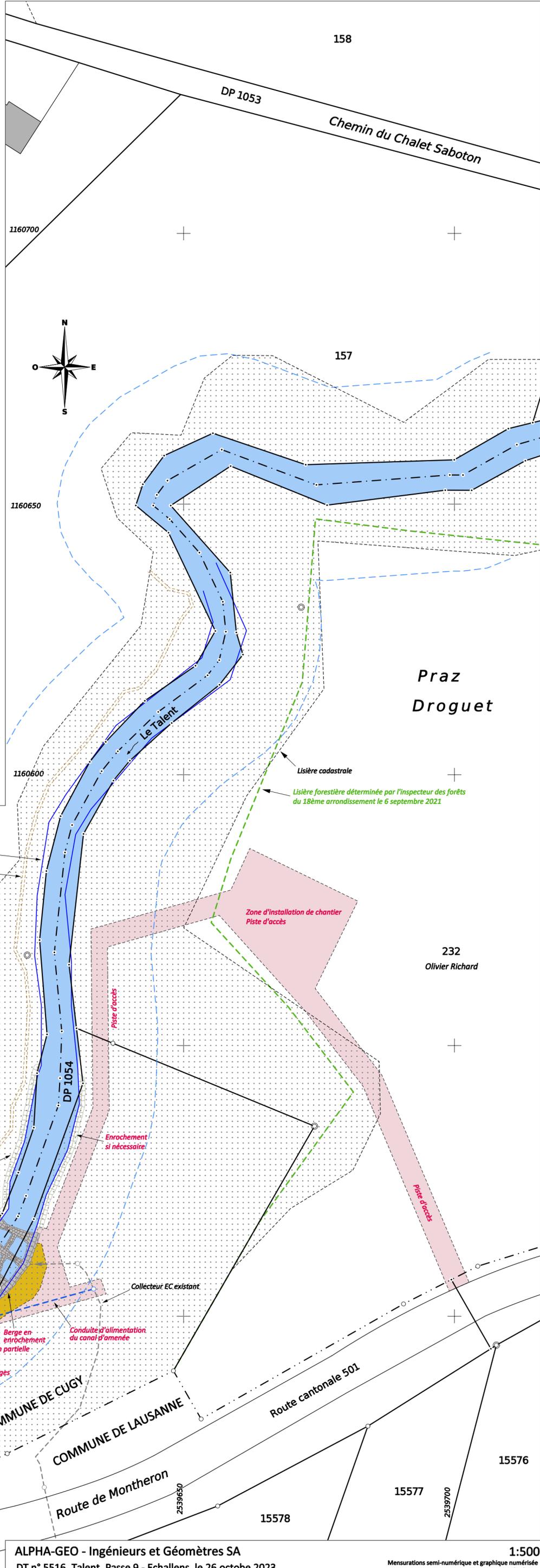
Le Syndic :                      La Secrétaire:

Sébastien Hämmerli / Inés Sancho Dupraz  
Ingénieurs géomètres brevetés

DT n°	Dessin
5516-Talent	5516_Talent_Passe9_Enq travaux_V2
Coordonnées moyennes : 2'539'620 / 1'160'520	
Géodonnées © Etat de Vaud	

**ALPHA-GEO**  
ingénieurs et géomètres sa  
Succ. de Courdesse & Associés SA  
Praz-Palud 7 | CP 191 | 1040 Echallens

Date :	Dess	Mes	Ver
A 1 er octobre 2021	DS	DS	RC
B 9 mars 2022	DS	DS	RC
C 26 octobre 2023	DS	DS	IS
D			
E			
F			



**Au Chalet Sabotton**

157  
Bonjour Ghislaine  
Dewarrat Christine  
Grabéty Martine  
Lauper Antoinette

**Praz Droguet**

232  
Olivier Richard

234  
Bonjour Ghislaine  
Dewarrat Christine  
Grabéty Martine  
Lauper Antoinette

233  
Janin Gérard

## AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique est ouverte à la demande de la Direction générale de l'environnement à Lausanne, concernant le projet d'aménagement d'un ouvrage piscicole, Défrichage et reboisement de compensation, Délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), sur le domaine public cantonal « Le Talent », aux lieux-dits « Praz Droguet » et « Au Chalet Saboton », sur le territoire des

### COMMUNES DE CUGY ET BRETIGNY-SUR-MORRENS

Coordonnées moyennes : **2'539'620/1'160'520**

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du **1<sup>er</sup> décembre 2023** au **17 janvier 2024** inclusivement, aux Greffes municipaux des **Communes de Cugy et de Bretigny-sur-Morrens**, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou par courrier adressé au Greffe municipal des Communes de Cugy ou Bretigny-sur-Morrens.

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) selon l'art. 103 et suivants et de la loi sur les forêts (LFO).

Lausanne, le 21 novembre 2023

**Direction générale  
de l'environnement**

Ressources en eau et  
économie hydraulique



DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE  
(DJES)

DGE - Direction des ressources et du patrimoine naturels  
Ressources en eau et économie hydraulique

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne

## DISTRICT DU GROS-DE-VAUD

# FEUILLE D'ENQUÊTE

déposée auprès des Greffes municipaux des Communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens du **1<sup>er</sup> décembre 2023** au **17 janvier 2024** inclusivement, conformément à l'avis publié dans la **Feuille des avis officiels** du 1<sup>er</sup> décembre 2023, à la demande de la Direction générale de l'environnement à Lausanne, concernant le projet d'aménagement d'un ouvrage piscicole, Défrichement et reboisement de compensation, Délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), sur le domaine public cantonal « Le Talent », aux lieux-dits « Praz Droguet » et « Au Chalet Saboton », sur le territoire des Communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens.

Coordonnées moyennes : **2'539'620/1'160'520**

### Pièce(s) annexe(s) à la présente feuille d'enquête :

- Un avis d'enquête (pour affichage)
- Un dossier d'enquête, soit : (cf. la liste des pièces)

*N.B. : les éventuelles observations et oppositions sont à présenter sur des feuilles séparées et répertoriées au dos de la présente feuille d'enquête. Le préavis de la Municipalité, ainsi que le timbre, la date et les signatures devront figurer au pied dudit répertoire*

**La présente feuille d'enquête, ainsi que les pièces annexes, doivent être renvoyées immédiatement après la clôture de l'enquête au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), Direction générale de l'environnement (DGE), Direction des ressources et du patrimoine naturels, Ressources en eau et économie hydraulique, Av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne.**



**Direction générale  
de l'environnement (DGE)**

*Ressources en eau  
et économie hydraulique*

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne

**Réf. : 2'542 GG/lg  
CAMAC 229'223**

---

**Demande de la Direction générale de l'environnement, concernant le projet d'aménagement d'un ouvrage piscicole, Défrichage et reboisement de compensation, Délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), sur le domaine public cantonal « Le Talent », au lieu-dit « Praz Droguet » et « Au Chalet Saboton », sur le territoire des Communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens**

---

**Liste des pièces :**

1. s/ Liste des pièces au dossier



Direction générale  
de l'environnement (DGE)

Ressources en eau  
et économie hydraulique

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne

Note interne  
aux services consultés via CAMAC

Lausanne, le **21 NOV. 2023**

Réf. : 2'542 GG/lg  
CAMAC 229'223

Affaire traitée par :  
Guy Gilliland  
☎ : 021 - 316 75 03

**Demande de la Direction générale de l'environnement, concernant le projet d'aménagement d'un ouvrage piscicole, Défrichement et reboisement de compensation, Délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), sur le domaine public cantonal « Le Talent » aux lieux-dits « Praz Droguet » et « Au Chalet Saboton », sur le territoire des Communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes consultés, via le logiciel CAMAC, au sujet du dossier cité en titre pour lequel nous assurons le rôle de service pilote.

La procédure suivie est celle découlant de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) selon l'art. 103 et suivants et de la loi sur les forêts (LFO).

Une mise à l'enquête publique est prévue du **1<sup>er</sup> décembre 2023** au **17 janvier 2024**. Dès réception du rapport de synthèse de vos remarques et à l'issue de l'enquête, nous serons donc à même de faire la pesée des intérêts, de traiter les éventuelles oppositions et de délivrer l'autorisation pour ce projet. Celle-ci aura valeur de permis de construire et intégrera toutes les autres autorisations spéciales requises, ainsi que les conditions émises par les services.

Nous vous laissons le soin de prendre connaissance des documents composant le dossier ainsi que de vous prononcer quant aux aspects relevant de vos législations respectives.

En vous remerciant d'avance de répondre dans le délai imparti ainsi que de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce projet, nous vous transmettons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Stéphanie André  
Cheffe de la division EAU

Guy Gilliland  
Chef de la section DP

## Demande de défrichement

Requérant

Projet de défrichement : Aménagement d'un ouvrage piscicole à Cugy

Commune(s): Bretigny s/ Morrens - Cugy

Canton(s): VD

Arrondissement forestier/  
Division forestière n°: 18

Abréviations: voir formulaire de défrichement, page 3

### 1 Description du projet de défrichement

Veillez décrire brièvement le projet de défrichement.

Le défrichement demandé a pour but de pouvoir aménager un ouvrage de migration piscicole en modifiant le seuil existant. Le défrichement est nécessaire afin d'assurer une bonne intégration de l'ouvrage dans le paysage et pour permettre l'accès aux différentes zones de chantier lors de la phase de travaux.

### 2 Motif de la demande / Preuve du besoin

1) L'ouvrage ne peut être réalisé qu'à l'**endroit** prévu (art. 5, al. 2, let. a, LFo)

Pourquoi le projet ne peut-il être réalisé à un autre endroit, hors forêt? Quelles sont les variantes qui ont été examinées?

La migration piscicole est actuellement entravée par la présence d'un seuil en béton d'une hauteur de environ 3 mètres de haut dont le maintien est nécessaire pour garantir la stabilisation de la berge en rive gauche et, par conséquent, la sécurité de la route à proximité. .

2) L'ouvrage doit remplir, du point de vue matériel, les conditions posées en matière d'**aménagement du territoire** (art. 5, al. 2, let. b, LFo).

Existe-t-il des documents correspondants tels que plans directeurs, plans d'affectation ou plans sectoriels et concepts, ou de tels documents sont-ils en préparation?

Le projet se trouve sur le domaine public et partiellement en aire forestière selon le plan de zones en forces.

3) Le défrichement ne présente pas de sérieux **dangers pour l'environnement** (art. 5, al. 2, let. c, LFo).

Quels sont les effets du projet sur les catastrophes naturelles telles que les avalanches, l'érosion, les glissements de terrain, les incendies ou les chablis? Quelle est l'influence du projet sur les immissions connues telles que la pollution des eaux, le bruit, les poussières, les vibrations, etc.?

La forêt a une fonction de protection contre les dangers naturels sur les berges du Talent à l'endroit du projet. Toutefois, la réalisation du projet ne nuit pas à la fonction protectrice, au contraire les enrochements auront un effet stabilisateur.

4) Le défrichement répond à des exigences primant l'**intérêt** à la conservation de la forêt (art. 5, al. 2, LFo).

Pourquoi la réalisation du projet est-elle plus importante que la conservation de la forêt?

Le barrage actuellement en place porte une atteinte grave à la migration piscicole. La faible surface à défricher permettrait de pallier cette atteinte grave sans porter atteinte de façon grave à la conservation de la forêt.

5) Les exigences de la **protection de la nature et du paysage** doivent être respectées (art. 5, al. 4, LFo).

Quels sont les effets du projet sur la nature et le paysage?

Le projet permet d'améliorer l'état écologique général du Talent sur un linéaire important. En effet, l'adaptation du barrage existant et l'aménagement d'un ouvrage piscicole de part et d'autre permettra de rétablir la migration piscicole sur plusieurs kilomètres. L'ouvrage a été réalisé de manière à s'intégrer de manière harmonieuse dans le paysage. Il permettra également le rétablissement d'un biotope naturel et ainsi favoriser l'écologie générale du cours d'eau.

rapport séparé

## Demande de défrichement

Requérant

### Projet de défrichement : Aménagement d'un ouvrage piscicole à Cugy

**3 Surface(s) de défrichement (Important: joindre un extrait de carte au 1:25 000 avec les coordonnées ainsi que les plans de détail)**

Commune	Coordonnées centrales (par périmètre de défrichement)	N° parcelle	Nom du propriétaire	Défrich. temporaire m <sup>2</sup>	Défrich. définitif m <sup>2</sup>	Total m <sup>2</sup>
Bretigny sur Morrens	2539605 / 1160516	157	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Groberty Martine, Lauper Antoinette	185	10	195
Cugy	2539676 / 1160644	232	Olivier Richard	145	0	145
Cugy	2539635 / 1160569	233	Janin Gérard	375	40	415
Cugy	2539588 / 1160499	234	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Groberty Martine, Lauper Antoinette	34	24	58
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
<b>TOTAL</b>				<b>739</b>	<b>74</b>	<b>813</b>

Surface de défrichement en m<sup>2</sup>

**Demandes de défrichement précédentes (ne remplir que dans le cas de défrichements relevant de la compétence cantonale)**

Si la surface totale à défricher dépasse 5000 m<sup>2</sup>, l'OFEV doit être consulté (art. 6, al. 2, LFo); les défrichements autorisés pour le même ouvrage au cours des 15 années précédant le dépôt de la demande et qui ont été exécutés ou qui bénéficient encore d'une autorisation sont pris en compte dans le calcul de la surface (art. 6, al. 2, let. b, OFo).

Date	Surface en m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

813
+
0
=
813

Surface de défrichement déterminante en m<sup>2</sup>

Délai de réalisation du défrichement: 31.12.2024

**4 Surface(s) de reboisement compensatoire (selon l'art. 7, al. 1, LFo) (Important: joindre un extrait de la carte au 1:25 000 avec les coordonnées ainsi que les plans de détail)**

Commune	Coordonnées centrales (par périmètre de reboisement compensatoire)	N° parcelle	Nom du propriétaire	Comp. en nature du défrich. temp. m <sup>2</sup> (art. 7, al.1)	Comp. en nature du défrich. définitif m <sup>2</sup> (art. 7, al.1)	Surface totale de reboisement comp. en m <sup>2</sup>
Bretigny sur Morrens	2539605 / 1160516	157	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Groberty Martine, Lauper Antoinette	185		185
Cugy	2539676 / 1160644	232	Olivier Richard	145		145
Cugy	2539635 / 1160569	233	Janin Gérard	375		375
Cugy	2539588 / 1160499	234	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Groberty Martine, Lauper Antoinette	34		34
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0

## Demande de défrichement

Requérant

Surface totale de reboisement compensatoire en m<sup>2</sup>

739	0	739
-----	---	-----

Délai de réalisation des reboisements compensatoires: 31.12.2024

## Demande de défrichement

Requérant

### Projet de défrichement : Aménagement d'un ouvrage piscicole à Cugy

#### 5 Mesures visant à protéger la nature et le paysage comme compensation du défrichement (art. 7, al. 2, let. a / b, LFo)

- a) dans les régions où la surface forestière augmente  b) dans les régions où la surface forestière reste constante

Justification (pourquoi pas une compensation en nature selon l'art. 7, al. 1, LFo, ou pourquoi une exception selon l'art. 7, al. 2, let. b, LFo)

Description de la surface:

Description de la mesure:

Dimensions:  m<sup>2</sup>  hors de la forêt Coordonnées /

en forêt

hors de la forêt

Délai de réalisation des mesures de compensation:

#### 6 Renonciation à la compensation du défrichement (art. 7, al. 3, let. a / b / c, LFo)

##### Justification

Surface de défrichement pour laquelle est demandée une renonciation (totale ou partielle) à la compensation du défrichement.

- récupération de terres agricoles (art. 7, al. 3, let. a, LFo)  
 protection contre les crues / revitalisation des eaux (art. 7, al. 3, let. b, LFo)  
 préservation et valorisation des biotopes (art. 7, al. 3, let. c, LFo)

m<sup>2</sup>

74 m<sup>2</sup>

m<sup>2</sup>

#### 7 Les propriétaires de la forêt se sont déclarés d'accord, par écrit, avec le projet de défrichement.

Oui  Non

Les propriétaires fonciers se sont déclarés d'accord, par écrit, avec le projet de reboisement compensatoire/les mesures de compensation.

Oui  Non

Dans la négative, y aura-t-il expropriation?

Oui  Non

Remarques, divers:

Important : veuillez ajouter les listes de signatures des propriétaires de la forêt et/ou des propriétaires fonciers

#### 8 Renseignements supplémentaires

1. Des subventions fédérales ont-elles été versées ces 10 dernières années pour les surfaces forestières concernées (LFo, LAgr)?

Oui  Non

Dans l'affirmative, l'aide a-t-elle été restituée? (Remarque: obligation de restitution au sens de l'art. 29 LSu, exception faite des subventions d'un montant minime)

Oui  Non

2. Les obligations imposées par des autorisations de défrichement antérieures sont-elles remplies?

Oui  Non

Dans la négative, justification:

#### 9 Requérant(e)

Nom et prénom ou société Direction général de l'environnement - EAU  
Personne de contact / numéro de téléphone Joel Varidel 0213167513  
Adresse (rue, NPA, localité) Av. de Valmont 30b  
1014 Lausanne

Lieu, date

Cachet, signature

##### Annexes:

- Extrait de la carte au 1:25 000  Liste des reboisements de compensation, resp. des mesures de compensation  
 Plans de détail  Liste(s) de signatures des propriétaires selon chiffre 7  
 Liste des surfaces de défrichement

##### Abréviations

LFo Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (RS 921.0)  
OFo Ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (RS 921.01)  
LSu Loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions ; RS 616.1)  
LAgr Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (RS 910.1)  
OEIE Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RS 814.011)

## Demande de défrichement

## Service cantonal des forêts

Projet de défrichement : Aménagement d'un ouvrage piscicole à Cugy

n° :

**10 Compétence (art. 6, al. 1, LFo)**

Canton

Confédération

Autorité unique:

Rue/case postale:

NPA/localité:

Tél.:

**11 Procédure**

procédure fédérale avec EIE (art. 12, al. 2, OEIE);

Type d'installation selon l'OEIE

procédure fédérale sans EIE

procédure cantonale avec EIE et consultation OFEV (art. 12, al. 3, OEIE; types d'installation marqués d'un astérisque: 11.2, 21.2, 21.3, 21.6, 70.1)

procédure cantonale avec ou sans EIE avec consultation OFEV (art. 6, al. 1, let. b, LFo en lien avec l'art. 6, al. 2, LFo)

procédure cantonale sans consultation OFEV (art. 6, al. 1, let. b, LFo)

**12 Indications concernant la proportion résineux/feuillus et l'association forestière (si connue)**

Proportion de résineux sur la surface à défricher (gradation selon l'inventaire forestier national):

91 – 100 % résineux purs

11 – 50 % feuillus mélangés

51 – 90 % résineux mélangés

0 – 10 % feuillus purs

Association forestière n° :

Nom:

**13 Inventaires/zones protégées**

Le projet figure/est situé entièrement ou en partie dans un inventaire/une zone protégée

Si oui, dans lequel/laquelle?

d'importance **nationale**

Oui  Non

d'importance **cantonale**

Oui  Non

d'importance **régionale**

Oui  Non

d'importance **communale**

Oui  Non

**14 Garantie juridique de la compensation du défrichement (chiffres 4 et 5)**

en forêt  registre foncier  règlement  contrat  garantie de mesures de compensation  autre

**15 La taxe de compensation au sens de l'art. 9 LFo est-elle exigée?**

Oui  Non

**16 Service cantonal des forêts**

L'autorité forestière cantonale compétente a examiné les faits et donne un avis sur le défrichement:

positif, sous conditions et charges

négatif

Collaborateur/-trice

Numéro de téléphone

E-mail

Lieu, date

Cachet, signature



**Le Talent à Cugy (VD)  
Aménagement d'un ouvrage piscicole**

**4 ENQUETE DEFRICHEMENT**

**PLAN DE SITUATION**

Direction générale de l'environnement:

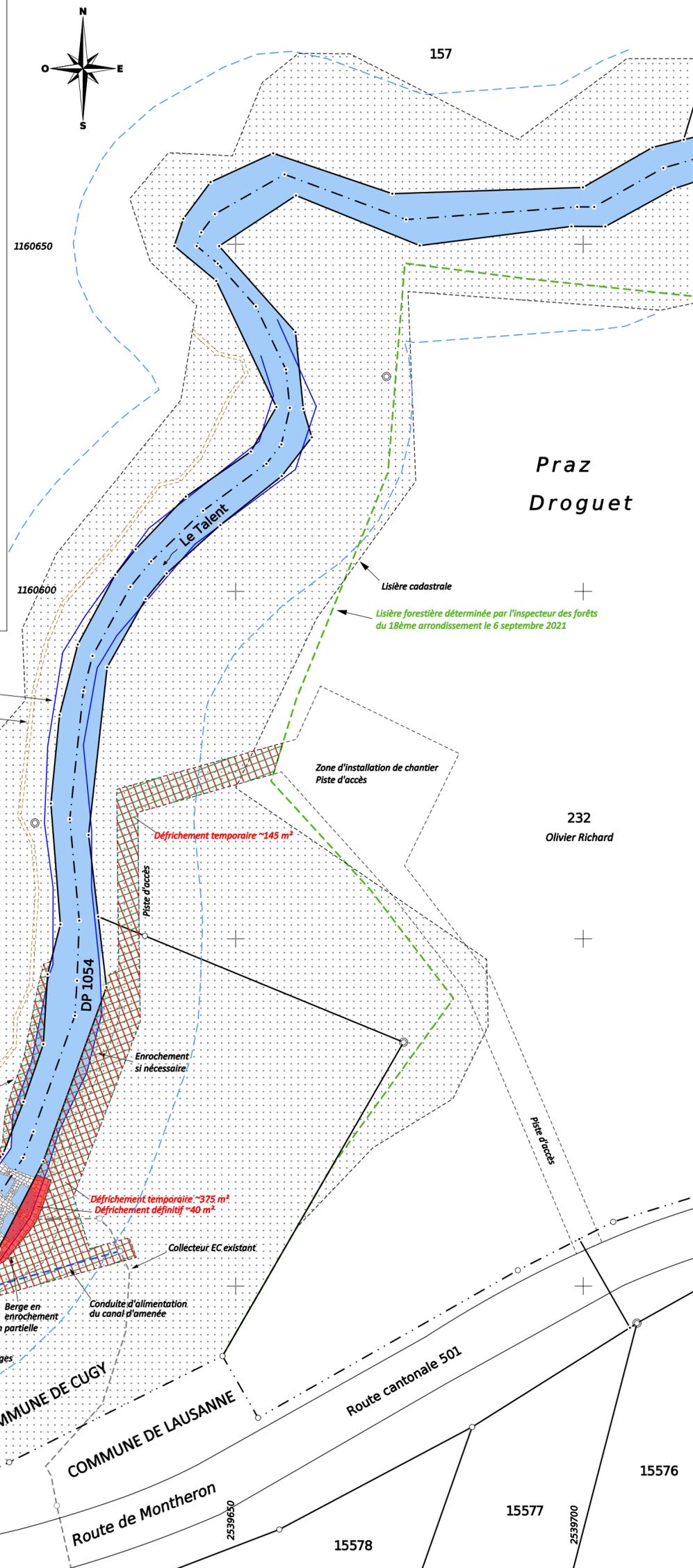
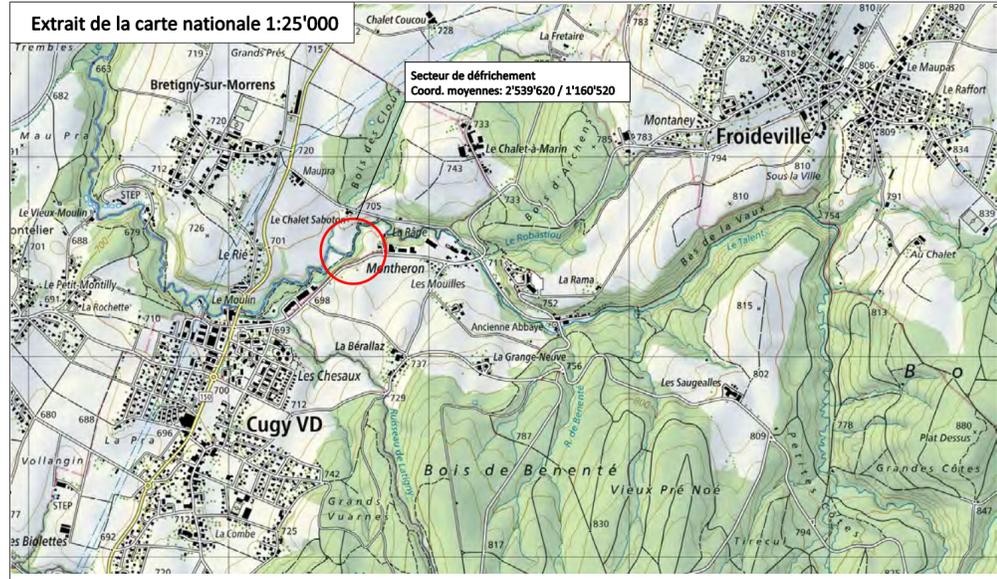
Soumis à l'enquête publique dans la Commune de Cugy du ..... au .....  
Le Syndic : ..... Le Secrétaire: .....

Soumis à l'enquête publique dans la Commune de Bretigny-sur-Morrens du ..... au .....  
Le Syndic : ..... La Secrétaire: .....

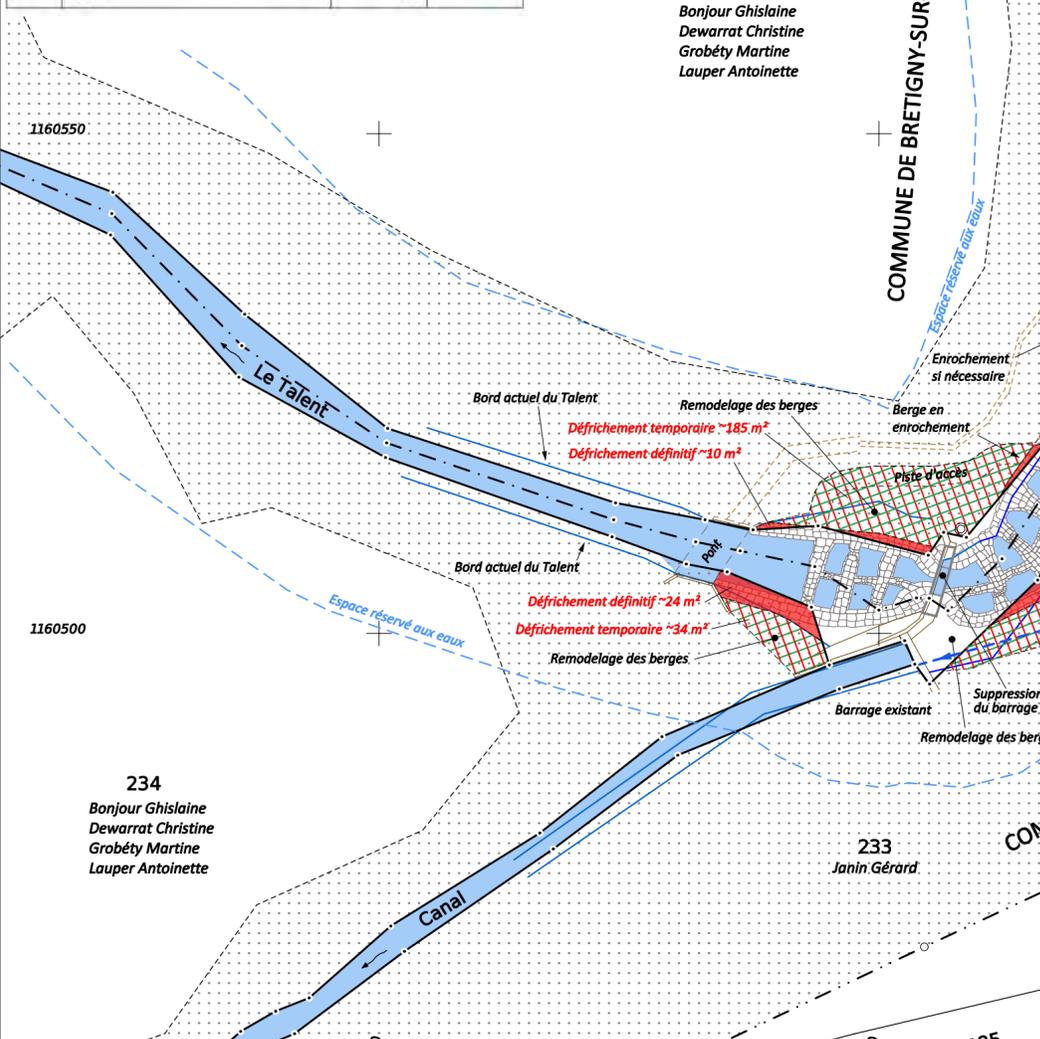
Sébastien Hämmerli / Inés Sancho Dupraz  
Ingénieurs géomètres brevetés

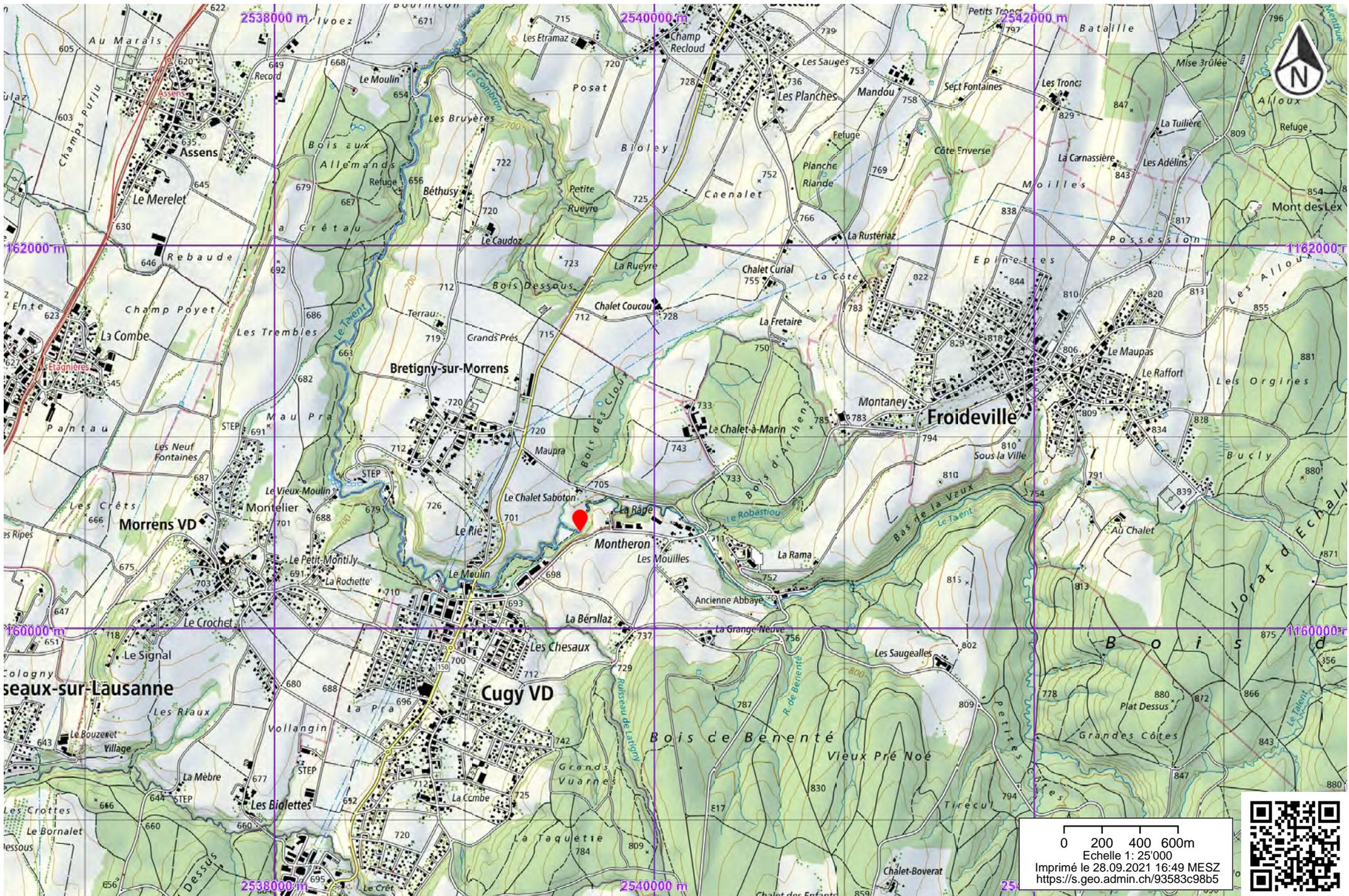
DT n°	Dessin
5516-Talent	5516_Talent_Passe9_Enq défrichage_V2
Coordonnées moyennes : 2°53'620 / 1°16'520 Géodonnées © Etat de Vaud	
Date :	Dess Mes Ver
A 1er octobre 2021	DS DS RC
B 9 mars 2022	DS DS RC
C 26 octobre 2023	DS DS IS
D	
E	
F	

**ALPHA-GEO**  
ingénieurs et géomètres sa  
Succ. de Courdesse & Associés SA  
Praz-Palud 7 | CP 191 | 1040 Echallens



Parcelle	Propriétaire	Surface défrichage temporaire (m²)	Surface défrichage définitif (m²)
Commune de Bretigny-sur-Morrens			
157	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Grobéty Martine, Lauper Antoinette	185	10
Commune de Cugy			
232	Olivier Richard	145	0
233	Janin Gérard	375	40
234	Bonjour Ghislaine, Dewarrat Christine, Grobéty Martine, Lauper Antoinette	34	24
Totaux		739	74





0 200 400 600m  
 Echelle 1: 25'000  
 Imprimé le 28.09.2021 16:49 MESZ  
<https://s.geo.admin.ch/93583c98b5>

